

Cahiers du Cédic

n° 2/4 – Janvier 2003 – pp. 3-78

[Contrefaçons]

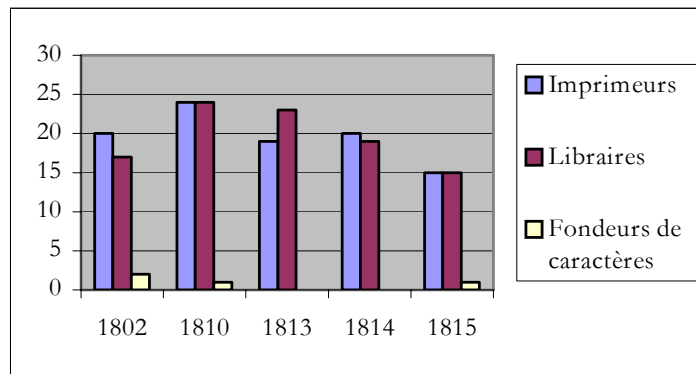
**Approche économique
du secteur de la contrefaçon
à Bruxelles (1814-1852)**

par Christophe Bulté

L'imprimerie et le commerce des livres n'ont jamais été des activités florissantes à Bruxelles. La production des libraires d'Ancien Régime n'a pas laissé une trace dans l'histoire et la révolution brabançonne n'a pas changé cet état de fait. L'Empire ne fut pas plus profitable à la librairie. Privé d'auteurs locaux, le secteur du livre bruxellois était également soumis aux rigueurs du régime napoléonien qui imposait : « un nombre restreint d'imprimeurs, le brevet impliquant le serment de loyalisme, la censure, les lourds impôts...¹ ». Comme le montre le tableau suivant, l'imprimerie à Bruxelles était moribonde dans les dernières années du régime impérial et rien ne pouvait faire prévoir qu'elle allait connaître un rapide essor dès la chute de Napoléon I^{er}.

Le secteur du livre à Bruxelles (1802-1815)²

| | Imprimeurs ³ | Libraires | Fondeurs de caractères |
|------|-------------------------|-----------|------------------------|
| 1802 | 20 | 17 | 2 |
| 1810 | 24 | 24 | 1 |
| 1813 | 19 | 23 | 0 |
| 1814 | 20 | 19 | 0 |
| 1815 | 15 | 15 | 1 |



La naissance de la contrefaçon

Les aspects juridiques

Le 21 juillet 1814, Guillaume I^{er} d'Orange devient gouverneur général des provinces belges. Dès le 23 septembre 1814, il promulgue un arrêté relatif uniquement aux Provinces Méridionales, « concernant la liberté de la presse, et règlement pour l'imprimerie, la librairie et les journalistes⁴ ». Cet arrêté supprime toutes les lois françaises dans son article I, protège rétroactivement les droits des auteurs et des traducteurs nationaux ainsi que ceux de leurs héritiers de première génération (art. V-VII, X-XII) et interdit l'introduction de contrefaçons étrangères d'ouvrages hollandais (art. IX). Enfin, l'article XIII

¹. A. Vermeersch, *Le Mouvement de l'industrie et du commerce du livre à Bruxelles : 1815-1836*, dans *Cahiers bruxellois*, t. III, fasc. 2, 1958, p. 201.

². N. Briavoine, *De l'industrie en Belgique, causes de décadence et de prospérité. Sa situation actuelle*. Bruxelles : Société Typographique Belge, 1839, t.1, p. 376. Archives de la Ville de Bruxelles, Archives de la police, Carton Imprimerie et Librairie : Liste des imprimeurs de Bruxelles selon le décret impérial du 6 juillet 1810.

³. Il est très difficile de savoir quelles activités réelles se cachent derrière les appellations « imprimeurs » et « libraires ». En effet, ces derniers ne se contentaient pas de vendre les livres comme ils le font aujourd'hui mais en produisaient aussi très souvent. Même s'il semble que les activités de ces deux catégories professionnelles soient très proches, nous avons conservé la séparation qui existe dans les archives officielles.

⁴. *Pasinomie ou Collection complètes des lois, décrets, arrêtés et règlements qui peuvent être invoqués en Belgique*. Bruxelles : Wahlen & Cie, 1815-1830, p. 275.

enlève toute propriété littéraire aux Bibles, aux ouvrages religieux ou scolaires, aux almanachs, ... et surtout aux ouvrages littéraires et essais étrangers⁵. Cet arrêté, applicable à partir du 3 août 1815⁶, introduit donc tout à fait légalement le droit de copie d'ouvrages étrangers dans les provinces méridionales. La contrefaçon devient donc une industrie légale, ouverte à tous les imprimeurs, et plus un privilège octroyé à certains libraires, comme pendant l'Ancien Régime.

Une nouvelle loi datée du 23 janvier 1817 établit « les droits qui peuvent être exercés dans les Pays-Bas relativement à l'impression des ouvrages littéraires⁷ ». Cette loi réaffirme les principes de l'arrêté de 1814 mais, elle introduit cependant dans son article 6 des possibilités de protection pour les ayants droit étrangers. Il leur suffira pour cela que l'ouvrage soit imprimé à l'intérieur des frontières des Pays-Bas ou qu'un coéditeur indigène cosigne le livre.

Enfin, un dernier texte légal concerne la contrefaçon et règle les modalités légales du secteur jusqu'en 1852. Un arrêté peu connu, daté du 25 janvier 1826, va protéger les œuvres de Goethe des contrefaçons tant belges qu'étrangères sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg (celui-ci avait, en effet, trop de liens avec les États allemands)⁸. Ce privilège sera, de fait, appliqué à l'entière du territoire hollandais jusqu'à la révolution de 1830. À notre connaissance, aucun autre auteur (même allemand) ne fera jamais une demande similaire de protection particulière. Ce cadre juridique allait permettre aux contrefacteurs d'étendre leurs activités d'abord au marché intérieur puis à l'Europe entière.

Les facteurs politiques et économiques

Le premier facteur positif en faveur de la librairie fut bien sûr cet Arrêté du 23 septembre 1814. Le libéralisme de cette loi allait permettre à tous ceux qui possédaient une presse et qui pouvaient payer la patente d'éditer les titres de leur choix.

La deuxième circonstance favorable provint de France : le régime de la Restauration continua la politique napoléonienne en frappant de censure les ouvrages nationaux. Dès lors, de nombreux opposants au régime firent imprimer mémoires et pamphlets à Bruxelles. Cette ville bénéficiait en effet de deux avantages importants : elle était proche de la France et la liberté de presse y régnait. Parmi de nombreux exemples, le journal parisien *Le Nain Jaune* qui fut frappé, après sept mois d'existence, par la censure en juillet 1815 fut réimprimé à Bruxelles avec l'accord de Cauchois-Lemaire, son rédacteur. Le publiciste fera désormais imprimer les nouveaux numéros du journal et ses autres œuvres à Bruxelles⁹. Et cela souvent à des prix de revient, et donc de revente, inférieurs à ceux pratiqués en France. L'édition des proscrits permettra aux imprimeurs belges de trouver des débouchés commerciaux et aux auteurs de sauver leurs écrits de la censure et de les répandre à moindre prix. Une célèbre maxime résume la situation : « La contrebande politique fut l'école de la contrebande littéraire »¹⁰ et Bruxelles allait devenir le siège de tous les contrefacteurs importants du pays.

Une troisième circonstance favorable devint criante à la même époque : les éditeurs parisiens avaient connu un quasi-monopole pendant toute l'ère impériale. Quelques grandes maisons se partageaient le marché et refusaient de prendre tout risque financier¹¹. Leurs livres ordinaires étaient des in-octavo de plus de 300 pages, présentés sous une forme luxueuse, et qui coûtaient en moyenne 7 à 8 francs¹². Chaque roman était édité en deux ou trois tomes d'une typographie très aérée. De plus, ces livres n'étaient, en général, édités qu'à un nombre réduit d'exemplaires (un ou deux milliers pour les grands succès). En fait, ces produits visaient principalement les cabinets de lecture. Cette clientèle se préoccupait moins des prix que les particuliers et était suffisamment nombreuse pour écouler les trois-

⁵. Ibid., p. 276.

⁶. Ibid., p. 283.

⁷. Ibid., p. 81.

⁸. Ibid., p. 392.

⁹. H. Dopp, *La Contrefaçon des livres français en Belgique, 1815-52*. Louvain : Librairie universitaire, 1932. Voir aussi les nombreux articles rédigés par J. Hellemans.

¹⁰. P. Wauvermans, *Le Droit des auteurs en Belgique*. Bruxelles : Société belge de librairie, 1894, p. 51.

¹¹. D. Bellos, *La conjoncture de la production*, dans : H.-J. Martin & R. Chartier, *Histoire de l'édition française*. Paris : Promodis, 1984, t. 2, p. 556.

¹². H. Dopp, op. cit., p. 28.

quarts d'un tirage¹³. Ces caractéristiques faisaient qu'un grand nombre de lecteurs potentiels ne pouvaient soit se procurer l'ouvrage, soit se l'offrir. C'est en 1815 qu'une première œuvre romanesque fut contrefaite à Bruxelles. *L'Ermite de la Chaussée-d'Antin* de Victor de Jouy venait de paraître pour la première fois en volume et connaissait un succès important¹⁴. Les éditeurs bruxellois profitèrent du laxisme des éditeurs français et imprimèrent un nombre « considérable »¹⁵ d'exemplaires qui se vendirent très rapidement. Le risque qu'ils avaient pris à la place des maisons parisiennes fut donc pleinement récompensé : d'autres auteurs allaient très rapidement être copiés. Ces premiers succès feront que les pouvoirs publics vont s'intéresser de plus en plus aux entreprises des contrefacteurs. Pendant toute la période hollandaise, un soutien sans faille du gouvernement les aidera à accroître leurs activités. Cet appui forme la quatrième cause du développement de la contrefaçon à Bruxelles. Le soutien de Guillaume I^{er} est explicable, premièrement, par l'opposition à la politique peu libérale des Bourbons¹⁶. Deuxièmement, on connaît l'attachement du souverain à développer l'économie des Provinces Méridionales. Le développement de la contrefaçon ne pouvait qu'entraîner un essor d'une série d'activités connexes (typographie, papeterie, reliure...) tout en diminuant l'importation de livres d'origine française¹⁷. De plus, ce type d'activité industrielle convenait parfaitement à la vision qu'il se faisait du développement économique de Bruxelles : industries de luxe, concentration limitée d'ouvriers... La contrefaçon avait, en plus, l'avantage d'appuyer les efforts en matière d'enseignement consentis par le gouvernement en abaissant le prix des livres¹⁸.

Nous avons déjà vu une des applications de cette bienveillance en analysant les textes de lois favorables à la contrefaçon. D'autres exemples du soutien gouvernemental seront analysés plus particulièrement dans les pages qui vont suivre.

L'évolution du secteur de la librairie jusqu'en 1828

Confortées par leurs premiers succès, les imprimeries déjà existantes développèrent leurs activités et d'autres ouvrirent leurs portes avec régularité tout au long de la période hollandaise. Cet accroissement entraîna celui de tout le secteur comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant :

¹³. J.-Y. Mollier, *Ambiguïtés et réalités du commerce des livres entre la France et la Belgique au XIX^e siècle*, dans : J.-Y. Mollier (dir.), *Le Commerce de la librairie en France au XIX^e siècle : 1789-1914*. Paris : IMEC Editions, 1997, p. 53.

¹⁴. Laffont-Bompiani, *Dictionnaire biographique des auteurs*. Paris : Laffont, Collection Bouquins, 1990, t. 2, p. 672.

¹⁵. A. Blanqui, *Industrie : La Réimpression*, dans : *Revue de Paris Bruxelles*, Meline, Cans & Cie, novembre 1851, p. 102.

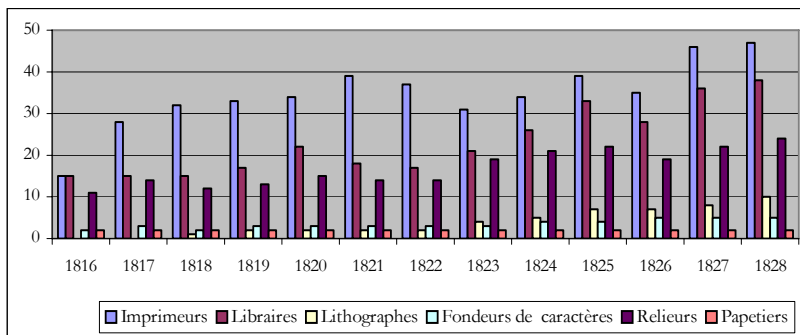
¹⁶. E. Robin, *De la contrefaçon belge*, dans : *Revue des Deux Mondes*, Bruxelles, Société Typographique Belge, 1844, t. 1, p. 19.

¹⁷. R. Demoulin, *Guillaume I^{er} et la transformation des Provinces belges (1815-1830)*. Liège, Librairie E. Droz, 1938.

¹⁸. H. Pirenne, *Histoire de Belgique*. Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1974, t. 4, p. 284.

Le secteur du livre à Bruxelles (1815-1828) ¹⁹

| | Imprimeurs | Libraires | Litho- graphes | Fondeurs de caractères | Relieurs | Papetiers |
|------|------------|-----------|-------------------|---------------------------|----------|-----------|
| 1815 | 15 | 15 | 0 | 1 | 9 | 1 |
| 1816 | 15 | 15 | 0 | 2 | 11 | 2 |
| 1817 | 28 | 15 | 0 | 3 | 14 | 2 |
| 1818 | 32 | 15 | 1 | 2 | 12 | 2 |
| 1819 | 33 | 17 | 2 | 3 | 13 | 2 |
| 1820 | 34 | 22 | 2 | 3 | 15 | 2 |
| 1821 | 39 | 18 | 2 | 3 | 14 | 2 |
| 1822 | 37 | 17 | 2 | 3 | 14 | 2 |
| 1823 | 31 | 21 | 4 | 3 | 19 | 2 |
| 1824 | 34 | 26 | 5 | 4 | 21 | 2 |
| 1825 | 39 | 33 | 7 | 4 | 22 | 2 |
| 1826 | 35 | 28 | 7 | 5 | 19 | 2 |
| 1827 | 46 | 36 | 8 | 5 | 22 | 2 |
| 1828 | 47 | 38 | 10 | 5 | 24 | 2 |



Si la progression du nombre d'imprimeurs en activité est une tendance générale conséquente, elle ne se fait pas sans heurts. En effet, de nombreuses maisons ne subsistent qu'un temps très bref pour mourir de leur belle mort ou être absorbées par d'autres firmes plus importantes. Nous pouvons cependant noter qu'entre 1815 et 1828, le nombre d'ouvriers employés dans les imprimeries est multiplié par cinq (passant de 111 à 552 travailleurs)²⁰.

Dans la masse des imprimeurs, certains commencent à se détacher petit à petit par l'importance de leur production de contrefaçon et la stabilité de leur entreprise. Ainsi, Coché-Mommens, directeur de *l'Observateur belge*, réimprime les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* pour la moitié du prix habituellement pratiqué en France, soit 7 francs pour 600 pages. Il offre aussi aux abonnés de son journal des ouvrages de cette même collection. Le filon du théâtre sera aussi exploité par le fondeur de caractères L. Dumont²¹. La *Librairie nationale et étrangère* de Demat va éditer les recueils de jurisprudence du proscrit français Merlin de Douai. Le grand succès commercial de ces essais va le pousser à réimprimer de nombreux ouvrages de droit français et allemands²². Il ne négligera cependant pas de contrefaire à l'occasion des essais et romans de Béranger, de Chateaubriand ou de Benjamin Constant²³. Les frères Laurent vont, quant à eux, contrefaire tous les romans à succès de la librairie

¹⁹. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1815-1828 & Archives de la Ville de Bruxelles, Archives de la police, Cartons Imprimerie et Librairie, Dossier Enquête sur l'imprimerie à Bruxelles & *Almanach du commerce de Bruxelles*, 1820-1824.

²⁰. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1815-1828.

²¹. H. Dopp, op. cit., p. 38.

²². A. Blanqui, op. cit., p. 103.

²³. B. Constant, *Adolphe*. Genève : Cercle du bibliophile, 1969, p. 4.

parisienne dans une fort belle collection qui porte leur nom²⁴.

Mais les principales maisons sont dirigées respectivement par Jean-Paul Meline, Paul-Jean Voglet, Henri Tarlier et Auguste Wahlen, qui deviendront par la suite les contrefacteurs les plus importants. En 1825, ils emploient chacun plus de quarante ouvriers. Ce sont ces maisons qui avaient déjà réalisé les premières contrefaçons de *l'Ermite de la Chaussée-d'Antin*. Elles seront aussi à l'initiative des premières tentatives d'exportation des contrefaçons dès 1817²⁵. Ces tentatives d'ouverture du marché étranger ne pouvaient toutefois connaître de grands succès, malgré les nombreuses primes et encouragements donnés aux libraires exportateurs par le gouvernement.

En effet, les acheteurs étrangers craignaient de passer commande à des librairies bruxelloises souvent éphémères. Les nombreuses faillites et absorptions faisaient craindre que les commandes ne soient jamais honorées²⁶. Les tirages étant encore limités par la faiblesse de la consommation intérieure, les prix n'étaient pas assez attractifs pour des acheteurs étrangers, principalement en raison des frais de transport.

Il faut aussi reconnaître que les productions bruxelloises étaient affligées de nombreux handicaps. Non seulement, ces éditions étaient connues pour leur respect très relatif du texte original et leurs nombreuses coquilles, mais leur forme était également très déficiente. L'impression était mal réalisée, la typographie était inélégante²⁷ et le papier était médiocre et de couleur grisâtre²⁸. Les imprimeurs étaient donc obligés d'importer ce produit de France ou d'Allemagne, ce qui causait une hausse du prix de revient des ouvrages d'environ 20%²⁹.

Cependant, ces problèmes allaient connaître peu à peu des solutions. La mauvaise typographie était due au petit nombre et à la sous-qualification des fondeurs de caractères bruxellois. De nouveaux ateliers s'ouvrirent dès 1817. Grâce à de nouvelles techniques et à un travail plus soigné, ils fournirent des caractères de qualité aux contrefacteurs³⁰. Ces derniers modernisèrent leurs installations et leurs techniques. En 1818, ils introduisirent les premiers rouleaux encres à la place des balles en peau utilisées jusque là. Vers 1820, l'imprimeur Weissenbruch, qui fournissait entre autres Jean-Paul Meline et Henri Tarlier, fit construire les deux premières presses à imprimer en fer – dites Colombiennes – de Belgique. Adolphe Wahlen fit à son tour venir de Londres une presse Stanhope qui sera ensuite copiée à de nombreux exemplaires³¹.

Ces investissements furent rendus possibles grâce aux avances financières importantes venant du « Fonds pour l'Encouragement de l'Industrie nationale »³² dirigé par Guillaume I^{er}. Adolphe Wahlen reçut 100 000 florins, l'Imprimerie Polymathique 70 000 et Weissenbruch 55 000, soit plus de 20% du budget total du fonds. Ces avances ne furent certes jamais remboursées, mais elles trouvèrent un emploi bien plus efficace que le restant des sommes débloquées dans diverses entreprises qui ne connurent jamais aucun succès³³. En effet, ce fonds, doté d'un budget d'un million de florins, octroyait des avances aux entreprises nouvelles et exportatrices. La politique du fonds fut tellement ridiculisée qu'on lui donna par dérision le nom de « Million Merlin » en souvenir de l'enchanteur.

²⁴. A. Boitte, *Bibliographie des ouvrages français en Belgique connus sous le nom de Collection Laurent*. Bruxelles : Adolphe Boitte, 1882, p. 23.

²⁵. A. Blanqui, op. cit., p. 103.

²⁶. Société des Gens de Lettres, *Mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique*. Paris, 1841, cité dans : *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*. Paris : Henri Leclerc, 1925, p. 455.

²⁷. N. Briavoine, op. cit., p. 376.

²⁸. Ibid., p. 375.

²⁹. Ibid., p. 379.

³⁰. A. Vermeersch, op. cit., p. 207.

³¹. N. Briavoine, op. cit., p. 376.

³². M.-R. Thielemans, *Le démarrage industriel dans l'agglomération bruxelloise avant 1830*, dans : *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, n° 149, juillet 1984, p. 180.

³³. Ibid., p. 181.

En vente chez Adolphe Weissenbruch, libraire, Montagne de la cour n°. 679, la deuxième livraison des OEuvres complètes de M. de Chateaubriand, édition in-8°. et in-32.

Elle se compose du premier volume du *Génie du Christianisme*, et du volume inédit des *Mélanges littéraires*.

La troisième livraison, contenant le 2^{me} volume de *L'Itinéraire de Paris à Jérusalem* et le 1^{er} de *L'Essai sur les Révolutions*, est actuellement sous-pressé : prix pour les 2 formats, 3 francs par livraison et 2 fr. par chaque vol. in 32 qui se vend séparément.

En 1827, Paul-Jean Voglet tenta quelques expériences de stéréotypie qui restèrent cependant sans succès immédiat. Entre 1815 et 1828, les imprimeries passèrent, grâce à leurs nombreux investissements, de 27 à 81 presses³⁴. L'importante question du papier trouva des réponses dès 1825. Les industriels John Cockerill, Henessy et Renoz importèrent d'Angleterre et modifièrent des machines à vapeur fabriquant du papier continu. Ils purent ainsi fournir aux imprimeurs du papier de bonne qualité³⁵. En plus de ces améliorations techniques sur la forme, les reproducteurs prirent le temps de copier avec plus de soin les textes contrefaits et de les faire relire, éliminant ainsi les coquilles et oublis qui caractérisaient leurs premières productions. Ils purent aussi s'appuyer sur le développement du marché intérieur que les progrès de l'instruction publique avaient commencé à agrandir³⁶. D'autre part, le prix de revient de leurs livres ayant baissé, ils devinrent de plus en plus compétitifs sur les marchés étrangers malgré les droits de douane prohibitifs qui frappaient les importations de livres³⁷. Ainsi, en 1827, les frères Laurent exportèrent leurs contrefaçons à Aix, Berlin, Gotha, Hambourg, Leipzig, Stuttgart, Kiev, Moscou, Saint-Petersbourg, Rome, Turin et Vienne³⁸. Dès 1828, tous les contrefacteurs vont s'orienter vers la conquête des marchés étrangers.

Enfin, une dernière circonstance favorable à l'essor des contrefacteurs bruxellois fut la grave crise que traversa la librairie parisienne et européenne en 1826. Le manque d'argent frais et la concurrence que se livraient les éditeurs en poussèrent plusieurs à la faillite. Les stocks des faillis alimentèrent les cabinets de lecture et les bibliothèques à un coût très réduit. Les consommateurs prirent ainsi des habitudes d'achats de livres à bon marché qui ne pouvaient être comblées que par les productions contrefaites³⁹.

Premières réactions face à la contrefaçon belge

Pendant les premières années de son existence, la contrefaçon bruxelloise ne déchaîne pas les passions. À l'intérieur, le soutien du souverain et la réussite économique du secteur ne pouvaient que pousser les responsables et la presse à une grande bienveillance. À l'extérieur du pays, les réactions sont très rares. En effet, la contrefaçon était une pratique courante dans tous les pays d'Europe, de la France à l'Allemagne en passant par l'Italie. Cette activité à Bruxelles n'éveille donc pas une attention particulière.

Quelques rares auteurs en parlent cependant avec des avis très divergents. Ainsi Stendhal utilise d'abord Bruxelles pour publier sous pseudonyme des pamphlets politiques⁴⁰. Il se propose, en 1817, d'envoyer quelques exemplaires des *Vies de Haydn, de Mozart et de Métaïtase*, de *L'Histoire de la peinture en Italie* et de *Rome, Naples et Florence* à Bruxelles. Son but, « en leur faisant respirer l'air natal de Bruxelles », est de les faire réimprimer et ainsi de les faire connaître plus largement⁴¹. Vers 1822, une opinion toute différente est donnée par Benjamin Constant. Apprenant qu'Adolphe risque d'être contrefait à Bruxelles par P.-J. Demat, il consentit à une nouvelle édition officielle car « sans la presque certitude qu'on voulait en faire une contrefaçon en Belgique, et cette contrefaçon, comme la plupart de celles que répandent en Allemagne et qu'introduisent en France les contrefacteurs belges,

³⁴. Archives de la Ville de Bruxelles, Archives de la police, Carton Imprimerie et Librairie, Dossier Enquête sur l'imprimerie à Bruxelles.

³⁵. N. Briavoine, op. cit., p. 379.

³⁶. H. Pirenne, op. cit., t. 4, p. 284.

³⁷. J. Lewinski, *L'Évolution industrielle de la Belgique*. Bruxelles : Misch et Thron, 1911, p. 81.

³⁸. A. Boitte, op.cit., p. 35.

³⁹. D. Bellos, op. cit., p. 557.

⁴⁰. *Correspondance de Stendhal*. Paris : Gallimard, La Pléiade, 1962, t. 1, p. 844.

⁴¹. Loc. cit., t. 1, p. 852.

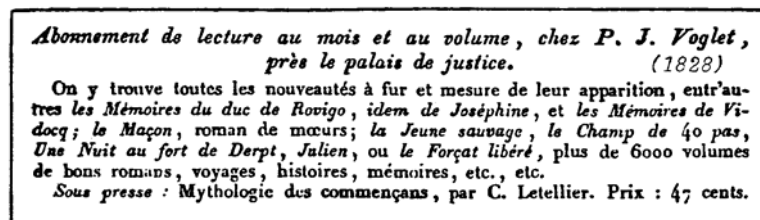
serait grossie d'additions et d'interpolations auxquelles je n'aurai point eu de part, je ne me serais jamais occupé de cette anecdote [Adolphe]...»⁴² Constant relut et réécrivit une partie de son roman à cette occasion. Il inaugura ainsi une pratique qui sera imitée plus tard par de nombreux auteurs : refaire une édition officielle des ouvrages risquant d'être contrefaits.

Entre 1821 et 1824⁴³, un événement anecdotique cause la première protestation officielle du gouvernement français. Chateaubriand, de passage à Bruxelles, se vit offrir une édition d'*Atala* par son contrefacteur. Cette aventure était déjà arrivée à de nombreux auteurs depuis le siècle des Lumières, mais l'écrivain prit fort mal la chose⁴⁴. Il se plaignit officiellement à Louis XVIII qui s'adressa immédiatement à Guillaume I^{er} en le priant de mettre fin à cette pratique. Celui-ci ne fit bien entendu absolument rien car l'accroissement des industries nationales était son seul but⁴⁵.

L'extension et l'apparition des grandes sociétés (1828-1836)

Les investissements techniques

Comme nous l'avons vu plus haut, la qualité des contrefaçons s'était déjà améliorée d'une manière spectaculaire avant 1828. Néanmoins, des progrès devaient encore être accomplis pour arriver au niveau de la production étrangère. Les premiers succès commerciaux remportés et l'arrivée de nouveaux professionnels allaient le permettre.



Publicité de 1828 d'un des contrefacteurs les plus innovants en matière technique P.-J. Voglet⁴⁶

Guillaume I^{er} continua sa politique d'encouragement. En 1829, il invite le Français Jules Didot à Bruxelles pour y organiser la création d'une imprimerie qui « devait servir à moderniser les arts de l'imprimerie et de la fonderie de caractères dans le royaume⁴⁷ ». Cette Fonderie et Imprimerie normales, dont 20% du capital (soit 100 000 florins) sont fournis par le Fonds pour l'Encouragement de l'Industrie nationale, fermera ses portes à la veille de la révolution de 1830⁴⁸. Toutefois, malgré l'échec de l'entreprise, sa création eut de nombreux aspects positifs dont le plus important fut l'arrivée à Bruxelles d'une quarantaine d'ouvriers français des ateliers Didot dont la grande qualification fut utilisée utilement par d'autres imprimeurs⁴⁹. Le roi aidera également à la création d'un atelier lithographique. Cette technique sera utilisée principalement en Belgique pour reproduire rapidement les gravures des revues françaises⁵⁰.

Les essais de Paul-Jean Voglet en matière de stéréotypie, qui avaient débutés en 1827 et qui devaient permettre une économie considérable lors de la composition des textes, furent enfin couronnés de succès dans les années 1830⁵¹. Les papetiers continuèrent aussi leurs efforts : John Cockerill et Hennessy mirent au point, chacun de leur côté, des machines à satiner le papier. Si le

⁴². B. Constant, op. cit., p. 7.

⁴³. Cet événement, qu'on n'a jamais pu situer avec grande précision, n'a pu avoir lieu qu'entre ces deux dates alors que Chateaubriand voyageait énormément et remplissait des missions diplomatiques dans plusieurs cours européennes.

⁴⁴. Entre autres dans : Voltaire, *Contes et romans*. Paris : Éditions Baudelaire, 1965, p. 9.

⁴⁵. ROBIN, Eugène - op. cit., p. 19.

⁴⁶. J. Dubreucq, *Bruxelles, une histoire capitale*. Bruxelles, Chez l'auteur, 1996, t. I, p. 296.

⁴⁷. Fonderie et Imprimerie Normales. Société Anonyme : statuts. Bruxelles, 1829.

⁴⁸. M.-R. Thielemans, op. cit., p. 181.

⁴⁹. F. Baudin, *Fonderie de caractères en Belgique au XIX^e siècle*, dans *Graphie*, n°3, 1960, p. 10.

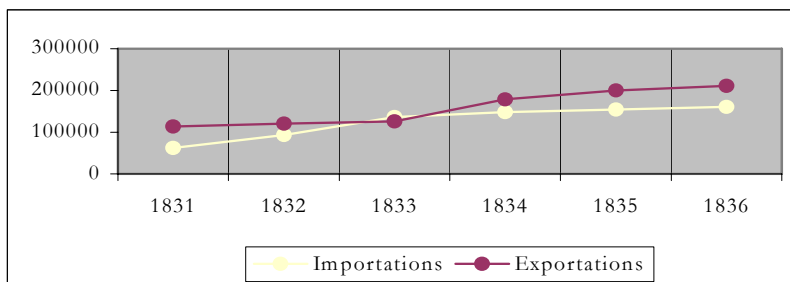
⁵⁰. Société des Gens de Lettres, op. cit., p. 455.

⁵¹. N. Briavoine, op. cit., t. 2, p. 448.

problème de la qualité était désormais résolu, un problème de quantité subsistait et subsistera toujours pour des produits très spécifiques. La production de réimpressions augmentait plus rapidement que celle de papier belge et nécessitait des importations. Ces importations étaient surtout nécessaires pour les papiers de lithographie, de couleur, de cartonnage et de couverture alors que la Belgique était exportatrice pour les papiers d'impression classique.

Le commerce du papier en Belgique en francs (1831-1836)⁵²

| | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Importations | 62357 | 93763 | 136324 | 148203 | 154200 | 160942 |
| Exportations | 113335 | 120564 | 126201 | 178577 | 199995 | 211598 |



Dès 1831, le contrefacteur C.-J. De Mat introduit une nouvelle presse « à la Seligie » qui permettait un travail deux fois plus rapide avec deux fois moins d'ouvriers. Deux ans plus tard, il importait également les nouvelles presses à rotation continue qui réalisaient l'impression des deux faces du papier en une fois⁵³. Il fut rapidement imité par les imprimeurs Ode et Wodon, qui fournissaient plusieurs grands contrefacteurs, et par Adolphe Wahlen lui-même. La progression du nombre de presses à imprimer à Bruxelles fut considérable : de 84 à la veille de la révolution on passe à environ 160 en 1836⁵⁴. La production de feuilles imprimées qui se chiffrait à 14 000 000 unités double également sur la même période⁵⁵. La seule chose qui pouvait entraver cette innovation technologique était le manque de moyens financiers. Les contrefacteurs ne pouvaient les trouver qu'en adoptant une nouvelle organisation : le statut de société en commandite.

L'orientation du secteur du livre

Dès 1828, les contrefacteurs allaient donc prendre une orientation plus exportatrice tout en continuant à accroître la production pour le marché intérieur et la publication d'ouvrages censurés en France. Plutôt que de se fier uniquement à des libraires étrangers pour promouvoir leur production, les contrefacteurs vont ouvrir des comptoirs et se répartir le marché européen. Adolphe Wahlen en ouvre à Londres, en Suède, en Norvège et en Italie⁵⁶. Les États allemands et l'Italie sont particulièrement visés par deux nouveaux venus, Louis et Adolphe Hauman, dont il sera fait mention dans l'article suivant, et par Jean-Paul Meline⁵⁷. Ce dernier, mettant à profit ses relations dans son pays d'origine, ouvre un comptoir à Livourne qui desservira tous les États italiens⁵⁸.

Grâce à ces dispositions, les deux dernières années du régime hollandais virent une continuité dans la croissance du secteur. Quant la Révolution éclate, la contrefaçon est donc une activité florissante, mais la crise des années 1830-1831 va marquer un coup d'arrêt à cet essor. Comme on le voit dans le tableau précédent, ce sont les imprimeurs, les libraires et les relieurs qui sont les plus touchés⁵⁹. Bien

⁵². Loc. cit.

⁵³. N. Briavoine, op. cit., t. 1, p. 377.

⁵⁴. Archives de la Ville de Bruxelles, Archives de la police, Carton Imprimerie et Librairie, Dossier Machines

⁵⁵. Loc. cit.

⁵⁶. Société des Gens de Lettres, op. cit., p. 456.

⁵⁷. Anonyme, *Situation actuelle de la librairie, et particulièrement de la contrefaçon de la librairie française dans le nord de l'Europe*, dans : *Revue britannique*. Bruxelles : Meline, Cans et Cie, mars 1840, p. 244.

⁵⁸. Société des Gens de Lettres, op. cit., p. 456.

⁵⁹. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1828-1836.

sûr, ce sont surtout des petites entreprises qui sont les victimes. Les autres professions continuèrent leurs activités en fournissant les imprimeurs survivants.

Cette crise est explicable par plusieurs facteurs. Premièrement, à l'intérieur, les acheteurs s'abstiennent d'acquérir en cette période d'incertitude le produit de luxe qu'est le livre, même s'il est contrefait⁶⁰. Deuxièmement, les entrepreneurs ne devaient plus compter sur le soutien financier que le roi Guillaume apportait avec tant de régularité aux industries de l'imprimerie. Plus grave encore, le marché hollandais (avec ses colonies) était désormais fermé aux exportations belges. À la même époque, l'Allemagne hausse ses tarifs douaniers sur les livres afin, officiellement, de limiter l'introduction des idées françaises dans sa population⁶¹. En réalité, son but est surtout de protéger ses propres industries de réimpression, basées en Bavière et dans le Wurtemberg, d'une concurrence trop envahissante⁶².

Le secteur du livre à Bruxelles (1828-1836)⁶³

| | Imprimeurs | Libraires | Litho-graphes | Fondeurs de caractères | Relieurs | Papetiers |
|------|------------|-----------|---------------|------------------------|----------|-----------|
| 1828 | 47 | 38 | 10 | 5 | 24 | 2 |
| 1829 | 55 | 45 | 15 | 5 | 36 | 2 |
| 1830 | 52 | 42 | 15 | 6 | 33 | 2 |
| 1831 | 28 | 26 | 11 | 4 | 18 | 2 |
| 1832 | 44 | 35 | 12 | 3 | 23 | 1 |
| 1833 | 58 | 38 | 23 | 4 | 27 | 2 |
| 1834 | 56 | 33 | 23 | 6 | 29 | 2 |
| 1835 | 63 | 41 | 26 | 6 | 42 | 3 |
| 1836 | 58 | 34 | 27 | 9 | 42 | 2 |

Quelques facteurs positifs vont toutefois adoucir cette situation. Tout d'abord, les investissements techniques soutenus avaient permis de réduire encore les coûts de production. Ensuite, la liberté totale de la presse (et donc de la contrefaçon) est confirmée par le nouveau régime⁶⁴. Enfin, la librairie française, encore assommée par la crise de 1826, continue à produire en petite quantité, quasi exclusivement pour le marché intérieur, et à des prix de plus en plus élevés. Et cela, alors que le goût pour la littérature française connaît un rayonnement sans pareil⁶⁵.

Heureusement pour les réimprimeurs, ces éléments positifs seront décisifs. Dès 1832, le nombre de professionnels est à nouveau en hausse et se stabilise en 1834. En 1836, la chute du nombre d'entreprises est due à la création des sociétés en commandite qui absorbent d'autres maisons au passage.

Croissance du nombre d'ouvriers d'imprimerie à Bruxelles (1830-1836)⁶⁶

| | 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|
| Patrons | 52 | 28 | 44 | 58 | 56 | 63 | 58 |
| Ouvriers | 711 | 272 | 378 | 505 | 589 | 681 | 639 |

⁶⁰. H. Pirenne, op. cit., t. 5, p. 378.

⁶¹. Loc. cit.

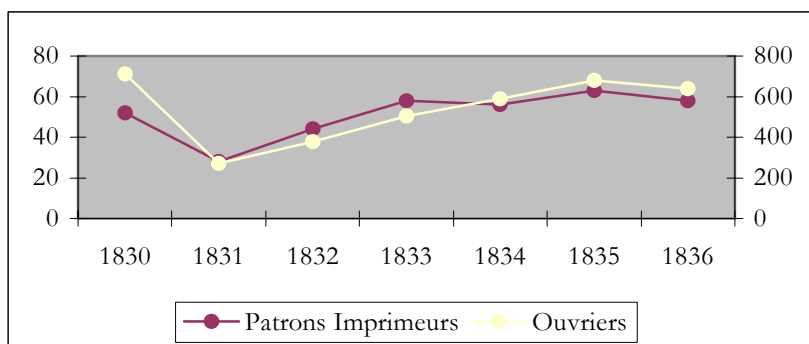
⁶². F. Barbier, *L'Empire du livre*. Paris : Le Cerf, 1995.

⁶³. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1828-1836. Ministère des Affaires Étrangères, Statuts de la Société Hauman, Cattoir & Cie, Dossier Dénombrement des imprimeurs à Bruxelles. *Almanach du commerce de Bruxelles*, 1830-1834.

⁶⁴. Société des Gens de Lettres, op. cit., p. 456.

⁶⁵. M. Lyons, *Le Triomphe du livre : une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle*. Paris : Promodis, 1987, p. 69.

⁶⁶. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1828-1836.



Le nombre d'ouvriers employés par les imprimeurs a d'ailleurs suivi la même courbe : chute très importante en 1831, puis remontée jusqu'en 1835. La baisse de 1836 est également causée par la création des sociétés en commandite. La disparition des imprimeurs Ode et Wodon – absorbés par la Société en commandite de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères, Meline, Cans et Cie et les licenciements qui en résultent – enlève à elle seule plus de vingt employés du tableau⁶⁷. En fait, la baisse du nombre d'ouvriers est due uniquement à une restructuration des entreprises et pas à une baisse des activités ou à la mauvaise santé du secteur. Rappelons, en plus, que ces chiffres excluent les femmes et les enfants ainsi que les apprentis qui travaillaient également très nombreux dans les ateliers d'imprimerie. Les exportations quant à elles sont en progression constante depuis la Révolution.

Comme nous pouvons le voir dans les graphiques qui suivent, la proportion de livres imprimés en Belgique sur papier indigène – soit les contrefaçons et réimpressions du domaine public – ne cesse de croître par rapport aux autres livres – soit les ouvrages d'auteurs belges ou étrangers non contrefaits. Les exportations de livres sans droits d'auteur sextuplent donc en cinq ans. Et cela alors que le nombre d'ouvrages originaux exportés ne cesse de diminuer pour être finalement divisé par deux à la fin de la période. Connaître la valeur de ces exportations est difficile car les valeurs à la vente attribuées aux livres par les douanes étaient nettement sous-évaluées⁶⁸. En effet, elles prenaient comme base une valeur de six francs par kilogramme de livres alors que la valeur réelle oscille au minimum entre 10 et 13 francs le kilo⁶⁹. Pour obtenir une valeur prudente de ces exportations, il suffit donc de multiplier les montants en kilos par dix. Qui plus est, il faut aussi remarquer que les contrefaçons étant souvent de petit format, un kilo de ce type de production contient beaucoup plus d'ouvrages qu'un kilogramme de livres dits normaux.

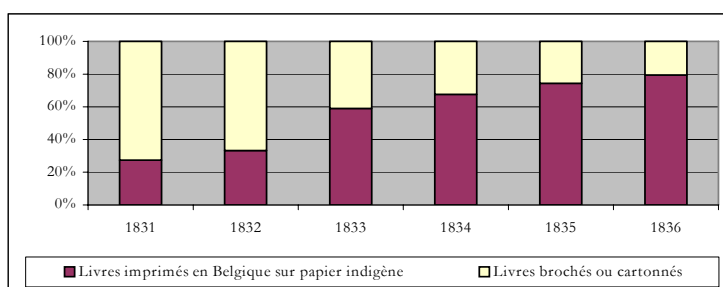
⁶⁷. Statuts de la Société Typographique Belge, dans Trioen, *Collection des statuts de toutes les sociétés anonymes et en commandite par actions de la Belgique*. Bruxelles : Wahlen, 1841, t. 1, p. 369.

⁶⁸. A. Vermeersch, op. cit. & H. Dopp, op.cit., ont effectué les vérifications.

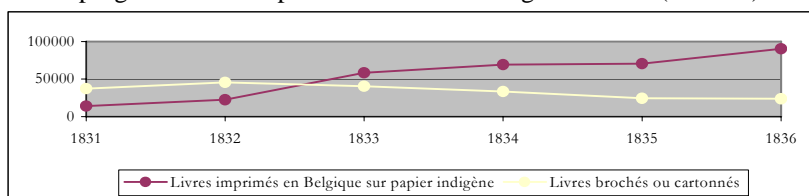
⁶⁹. Voir le raisonnement de l'auteur de *La Situation actuelle de la librairie, et particulièrement de la contrefaçon de la librairie française dans le nord de l'Europe*, dans *Revue britannique* (Bruxelles : Meline, Cans et Cie), mars 1840. (Repris par H. Dopp, op.cit., p. 83.)

La proportion de réimpressions dans les exportations de livres belges de 1831 à 1836 (en kilos) ⁷⁰

| | Livres imprimés en Belgique sur papier indigène ⁷¹ | % | Livres brochés ou cartonnés | % | Total |
|------|---|-----|-----------------------------|-----|--------|
| 1831 | 14001,5 | 27% | 37044,5 | 73% | 51046 |
| 1832 | 22566 | 33% | 45250 | 67% | 67816 |
| 1833 | 58431 | 59% | 40625 | 41% | 99056 |
| 1834 | 69391 | 68% | 33202 | 32% | 102593 |
| 1835 | 70665 | 74% | 24321 | 26% | 94986 |
| 1836 | 90447 | 79% | 23431 | 21% | 113878 |



La progression des exportations de livres belges 1831-36 (en kilos) ⁷²



Les exportations de contrefaçons belges en 1836 (exprimées en kilos) ⁷³

| Pays | Quantité | Pays | Quantité |
|-----------------|----------|----------|----------|
| Hollande | 32883 | Portugal | 3254 |
| France | 21470 | USA | 1795 |
| Etats Allemands | 17273 | Brésil | 390 |
| Angleterre | 7770 | Turquie | 260 |
| Russie | 5120 | Cuba | 232 |

Le premier marché d'exportation des contrefaçons est donc la Hollande, celle-ci ayant rouvert son marché aux livres produits par les Bruxellois. Malgré les désaccords politiques, la population était trop habituée à obtenir des livres à bon marché pour consentir à se les procurer dans les éditions originales. Le deuxième acheteur est la France, ce qui peut paraître étonnant. Néanmoins, remarquons que si les contrefaçons de livres français ne pouvaient être importées en dehors d'activités de contrebande, il en allait autrement des autres contrefaçons et des rééditions des œuvres du domaine public. Ainsi, la communauté allemande de Paris achetait principalement en contrefaçons belges les œuvres de son pays⁷⁴. Plus de 19% des exportations sont d'ailleurs destinées aux différents États allemands où la

⁷⁰. Ministère de l'Intérieur, *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers*. Bruxelles, Vandooren, 1831-36.

⁷¹. La dénomination « Livres imprimés en Belgique sur papier indigène » est la dénomination officielle utilisée par les douanes belges pour désigner les différentes formes de réimpressions.

⁷². Ministère de l'Intérieur, *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers*. Bruxelles, Vandooren, 1831-1836.

⁷³. Ministère de l'Intérieur, *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers*. Bruxelles, Vandooren, 1836, p. 148.

⁷⁴. F. Barbier, op. cit., p. 258.

librairie bruxelloise était le premier pourvoyeur de livres étrangers. La Russie absorbait 6% de la production : Stendhal nous dit d'ailleurs que les trois-quarts des livres français lus en Russie proviennent de Belgique⁷⁵. Pour les différents pays américains, les chiffres peuvent sembler très médiocres et peu significatifs. Cependant, il faut noter que les États-Unis étaient également un grand producteur de réimpressions. L'importation de livres provenant de Belgique, malgré les énormes frais de transport, montrait bien le dynamisme de cette industrie⁷⁶. Si la quantité de livres exportés vers Cuba ou le Brésil semble dérisoire, ces ouvrages jouèrent un rôle culturel très important dans la découverte et la consommation de livres européens, et surtout français, dans ces régions⁷⁷. N'oublions pas qu'en plus de la production d'ouvrages pour les marchés étrangers, la Belgique produisait aussi un tiers de la production totale de contrefaçons pour le marché intérieur, soit environ 40 000 kilos⁷⁸.

La création des sociétés en commandite

Comme nous l'avons déjà mentionné, la révolution belge n'eut aucun effet défavorable durable à l'encontre de la contrefaçon. Les petits contrefacteurs non viables furent impitoyablement mis sur le côté et la crise élimina une partie de la concurrence malsaine, c'est-à-dire la contrefaçon par trop d'imprimeurs d'un même ouvrage. Les entreprises importantes qui survécurent à la crise purent se partager la production, comme elles s'étaient partagées géographiquement les marchés européens⁷⁹. Laurent continue sa célèbre collection comptant tous les poètes de l'époque, Dumont contrefait les ouvrages de sciences naturelles, Henri Tarlier occupe le marché du droit et de la jurisprudence. Jean-Paul Meline, Jamar et Lebègue réimpriment les romanciers, feuilletonistes et autres auteurs « légers »⁸⁰. Auguste Wahlen anime plusieurs collections composées des œuvres d'auteurs célèbres : *Les Grands Écrivains français*, *British Authors* et la *Bibliothèque de l'Économie*⁸¹. Des petites maisons ouvrent à nouveau leur porte dès 1832 et s'occupent, quant à elles, de tous les types d'ouvrages susceptibles d'obtenir du succès.

Notons aussi que ce n'étaient pas seulement les essais ou les romans qui étaient reproduits. De nombreux contrefacteurs n'hésitent pas à réimprimer des revues françaises sous différentes formes : soit dans leur intégralité – la *Revue des Deux Mondes*, par exemple – soit partiellement, la *Revue de Paris* avec parfois des ajouts d'articles belges et enfin des revues « encyclopédiques » qui prélevaient des articles dans plusieurs autres publications (la *Revue Britannique*, la *Revue des Revues* ou l'*Encyclographie des sciences médicales*)⁸². Les économies que réalisaient les acheteurs de ces revues contrefaites étaient encore plus importantes que celles réalisées pour les achats de romans. Ainsi, la *Revue de Paris* coûtait 15 francs pour son abonnement belge contre 80 francs pour l'édition originale⁸³. Cette différence de prix explique facilement pourquoi de nombreuses personnes acceptaient d'attendre le délai assez important entre la parution de la revue originale et celle de sa contrefaçon; ce laps de temps avait bien moins d'importance dans le cas des livres, articles de consommation moins rapide que les revues.

La contrefaçon s'organise donc peu à peu en tant que secteur, mais souffre toujours d'un certain éparpillement. En fait, les témoignages de l'époque sont très contrastés sur les résultats financiers obtenus par les entreprises. Pour les plus importantes, que nous avons citées ci-dessus, les bénéfices sont assez élevés, la clientèle est assurée et les débouchés ouverts⁸⁴. Par contre, les petites maisons demandent des interventions de l'État, des lois, des garanties pour qu'un seul imprimeur puisse faire la

⁷⁵. Stendhal, *Mémoires d'un touriste*. Paris : Gallimard, La Pléiade, 1962.

⁷⁶. N. Briavoine, op. cit., t. 2, p. 481.

⁷⁷. R. Chartier & H. Lusebrink, *Victor Hugo et le Brésil*, dans : *Colportage et lecture populaire*. Paris : IMEC Éditions, 1996.

⁷⁸. N., Briavoine, op. cit., p. 475.

⁷⁹. A. Vermeersch, op. cit., p. 210.

⁸⁰. H. Dopp, op. cit., p. 61.

⁸¹. Statuts de la Société Typographique Belge. dans : L.F.B. Trioen, op. cit., p.371.

⁸². J. Hellemans, *Essai bibliographique de la contrefaçon des revues françaises en Belgique (1815-1854)*. Bruxelles : ISESE, 1983, t. 2, p. 310.

⁸³. Ibid., t. 2, p. 314.

⁸⁴. E. Robin, op. cit., p. 21.

contrefaçon d'un livre...⁸⁵ Cette différence entre les grandes et les petites entreprises va encore s'aggraver en 1836 avec la création de quelques grandes maisons d'édition sous le régime de société en commandite.

Comme souvent à cette époque, ce sont des entreprises déjà existantes qui vont prendre les nouveaux statuts de société anonyme ou en commandite⁸⁶. La première entreprise de contrefaçon dépose ses statuts le 10 juillet 1836. Il s'agit de la *Société belge de Librairie, d'Imprimerie et Papeterie*, créée par les très entreprenants frères Louis et Adolphe Hauman avec l'aide d'un associé, Henri Cattoir, ancien directeur de la Société Générale. Les aléas et les difficultés de cette création seront abordées plus précisément dans un autre article de cette revue. Adolphe Wahlen et son père Auguste fondent, le 1^{er} octobre, la *Société Typographique belge*. Armée d'un capital d'un million de francs, son but est clair : « l'impression et la réimpression des meilleurs ouvrages de littérature, d'éducation, de sciences et d'arts, en toutes langues⁸⁷ ». L'apport de leurs treize presses à imprimer et de leur fonds de librairie leur apportent six cents actions de cinq cents francs⁸⁸. En août, ils sont rejoints par Henri Tarlier qui ajoute à leurs productions romanesques son stock de livres de droit et d'ouvrages pratiques (almanachs, etc.) et par J. Dumont qui leur apporte ses manuels d'histoire naturelle et de médecine⁸⁹.

La Société en commandite de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères, Meline, Cans et Cie, d'un capital de deux millions de francs, est fondée le 1^{er} décembre de la même année⁹⁰. Sur ce capital, Jean-Paul Meline perçoit 760 000 francs pour l'apport de son fonds de librairie, de l'imprimerie Ode et Wodon et de la fonderie de caractères des frères Pennequin qu'il a rachetées. Son associé Daniel Cans⁹¹ détient, quant à lui, 50 000 francs du capital. Enfin, 800 000 francs sont réservés à la création d'une papeterie⁹². La société se réserve aussi le droit d'entreprendre des achats de propriétés mobilières et immobilières. La « fièvre des commandites » se poursuit après 1836 chez les contrefacteurs. Quelques sociétés plus spécialisées vont encore être créées dans les années qui suivent 1836. Par exemple, *La Société encyclographique des Sciences médicales* est fondée le 1^{er} juillet 1837 avec un capital de 500 000 francs. Son but est de réimprimer, en une collection, tous les ouvrages consacrés à la médecine et à la pharmacopée. Elle se spécialise aussi dans la reproduction d'articles et de revues étrangères touchant aux sciences⁹³.

Plus importante est la création, le 1^{er} juillet 1838, de la *Société nationale pour la Propagation des Bons Livres*. Cette entreprise d'obédience catholique a pour objet « la publication, l'achat et la vente de tous les bons livres, sans réserve d'aucune spécialité⁹⁴ ». Pour déterminer ce que sont les « bons livres », un comité est chargé « d'approuver préalablement la doctrine de chaque ouvrage⁹⁵ ». Ce comité est composé du sénateur Cassiers, des députés Dechamps, du Bus aîné et du chevalier du Bus de Ghysignies. Les autres membres sont les abbés Deschamps, Triest, Ubaghs, Donnet et le chanoine Desmet, professeurs de l'Université de Louvain⁹⁶.

⁸⁵. Archives de la Ville de Bruxelles, Archives de la police, Carton Imprimerie, Rapport sur l'état de la librairie en 1836.

⁸⁶. B. Chlepner, *La Banque en Belgique, étude historique et économique*. Bruxelles : Maurice Lamertin, 1926.

⁸⁷. *Statuts de la Société Typographique Belge*. dans : Trioen, op. cit., p.369.

⁸⁸. Ibid., t. 1, p. 371.

⁸⁹. X. Heusling, *Essai de Statistique générale de la Belgique*. Bruxelles. Établissement géographique, 1838, p. 251.

⁹⁰. *Société en commandite de Librairie, Imprimerie et Fonderie de Caractères*. dans : Trioen, op. cit., p. 378.

⁹¹. Daniel Hyacinthe Léon Cans (1801-1889), homme politique libéral, conseiller communal de la ville de Bruxelles, député de Bruxelles (1845-1854). Il dirigea aussi la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (1865-1887). Cf. J. De Paep & C. Raindorf-Gérard, *Le Parlement belge 1831-1894, données biographiques*. Bruxelles : Académie royale de Belgique, 1996.

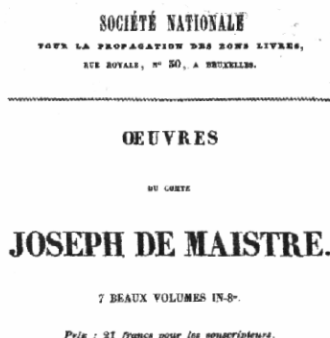
⁹². *Société en commandite de Librairie, Imprimerie et Fonderie de Caractères*, dans L.F.B. Trioen, op. cit., p. 379.

⁹³. *Statuts de la Société Encyclographique des Sciences Médicales*, dans Trioen, op. cit., p. 393.

⁹⁴. Ibid., p. 382.

⁹⁵. Ibid., p. 388.

⁹⁶. Ibid., p. 385.



Il n'est pas nécessaire de faire ici l'éloge de Joseph de Maistre : personne mieux que lui n'a su jeter du charme sur les matières les plus graves ; aussi les excellents ouvrages qu'il a laissés sont-ils restés en possession de la faveur publique.

Mais ces belles productions, toujours recherchées, se rassemblent difficilement. Il fallait se décider à les avoir mal appareillées ; et encore, quelques-unes, n'ayant pas été réimprimées ici, il fallait recourir aux éditions françaises qui, toutes fautive qu'elles

En fait, la création de cette société philosophiquement très engagée marque le début de l'opposition des catholiques à la contrefaçon. Ils estimaient, en effet, que les réimprimeurs reproduisaient avec trop de complaisance des ouvrages de moralité douteuse, voire dangereuse. Pour combattre cette influence pernicieuse, ils créèrent donc cette société qui diffuserait à grande échelle des réimpressions d'ouvrages pieux ou d'une moralité irréprochable. La gestion de cette entreprise dotée d'un capital de quatre millions de francs est dévolue à P.-J. Demat auquel la société rachète son imprimerie, sa fonderie de caractères et son stock pour des actions d'une valeur totale de 400 000 francs.

Le 1^{er} octobre 1838, la Société des Beaux-Arts est créée par Antoine de Wasme et Émile Laurent. Les deux contrefacteurs se spécialisent dans la lithographie, la gravure et la typographie. Dotée d'un capital de 500 000 francs, elle réimprime des ouvrages d'arts et de sciences⁹⁷. Son actionariat est composé, en plus des députés et sénateurs que nous retrouvons dans les autres sociétés (A. Deschamps, J.-P. Cassiers,...), de très nombreux artistes et hommes de lettres. En plus des contrefaçons, elle voulait en effet éditer des ouvrages scientifiques et médicaux rédigés par des auteurs belges et illustrés de gravures originales. Cela explique la présence des artistes dans l'actionariat. Une Société générale d'Imprimerie et de Librairie faillit être fondée mais elle ne réussit jamais à réunir le capital prévu de deux millions de francs et son fonds fut finalement racheté par Meline, Cans & Cie⁹⁸. Enfin, une importante Société pour le Commerce et la Fabrication de Papiers se constitue le 1^{er} juillet 1837. Ses directeurs, les papetiers Mathieu et Nelis, veulent, à partir d'un capital de trois millions de francs, développer « la fabrication de toutes les espèces de papiers et de tout ce qui s'y rattache ainsi que leur vente, tant dans le pays qu'à l'étranger⁹⁹ ». Cette entreprise fournira des produits finis à de nombreux contrefacteurs et n'hésitera pas à l'occasion à réimprimer quelques ouvrages étrangers.

Toutes ces sociétés se sont constituées avec le patronage et les capitaux de la *Banque de Belgique* qui avait été créée en 1835¹⁰⁰ pour concurrencer la *Société Générale* soupçonnée d'orangisme et jugée trop influente¹⁰¹. La nouvelle organisation du secteur autour de ces sociétés allait mener les contrefacteurs vers l'apogée de leur commerce, mais aussi vers leur chute.

⁹⁷. *Statuts de la Société des Beaux-Arts*, dans Trioen, op. cit., p. 382.

⁹⁸. X. Heusling, op.cit., p. 252.

⁹⁹. *Statuts de la Société pour le Commerce et la Fabrication de Papiers*. dans Trioen, op. cit., p. 382.

¹⁰⁰. H. Hasquin, *Dictionnaire d'histoire de Belgique*. Bruxelles : Didier Hatier, 1988, p. 436.

¹⁰¹. *Ibid.*, p. 33.

Visions de la contrefaçon

En Belgique, la contrefaçon est vue d'un œil moins favorable que sous le régime hollandais. Bien entendu, vu la situation économique défavorable, le gouvernement ne pouvait pas se passer d'une activité dont le succès ne s'était jamais démenti. En plus, le principe de la contrefaçon ne choque encore quasiment personne. Le principal reproche que l'on fait aux contrefacteurs est qu'ils ne s'occupent pas des écrivains belges. Cela n'empêche pas le public de dévorer les contrefaçons. De nombreux intellectuels vont soutenir la création des sociétés en commandite dans l'espoir qu'elles favorisent l'essor d'une littérature nationale. Étienne-Constantin de Gerlache¹⁰² qui dirigea le Congrès National, Adolphe Quételet¹⁰³, mathématicien et astronome, Zoé Gatti de Gamond, auteur, écrivent au ministre et au roi pour affirmer leur confiance dans « les sociétés capitalistiques qui donneront enfin à la Belgique une littérature »

Les Belges qui s'opposaient à la contrefaçon étaient donc en majorité des auteurs ou des intellectuels. Le public était trop heureux d'obtenir des livres à bon compte. Au même moment, le journal *L'Artiste* déclarait sans illusions : « Il y a des gens qui croient que pour établir notre littérature nationale, il faut dégoutter(sic) les régnicoles des productions exotiques. Ce serait un excellent moyen de nous dégoûter de la littérature en général, car à l'abondance et au choix succéderaient d'abord la faiblesse, souvent la nullité et assez rarement le mérite. On n'improvise pas une littérature comme une constitution¹⁰⁴ ».

La Société Typographique Belge d'Adolphe Wahlen comptera parmi son comité de surveillance le conseiller à la Cour de Cassation Petitjean, le président de la cour d'appel de Bruxelles Espinal, le banquier Jean Legrelle et Léopold Gachard¹⁰⁵, archiviste général du royaume¹⁰⁶.

Enfin, la *Société en commandite de Librairie, Imprimerie et Fonderie de Caractères* sera patronnée entre autres par le comte et sénateur Vilain XIII et le député Henri de Brouckère¹⁰⁷. Ces partisans de la contrefaçon estimaient qu'outre ses résultats économiques très favorables, la Belgique avait besoin d'ouvrages de droit, de sciences, d'histoire ou de littérature de qualité à moindre coût. De nombreux professeurs de l'Université libre de Bruxelles prirent ainsi fait et cause pour la contrefaçon au nom de « l'universalité de la science et de la liberté de presse¹⁰⁸ ». En fait, cette dernière, principe fondateur de la révolution belge encore toute récente, empêchait la plupart des hommes publics de s'opposer à la réimpression.

À l'étranger, les réactions ne sont pas toujours négatives. En effet, l'Allemagne possédait encore trop d'imprimeurs-contrefacteurs à Leipzig, à Berlin, à Stuttgart, pour condamner ceux qui exerçaient à Bruxelles¹⁰⁹. Les imprimeurs italiens contrefaisaient également les ouvrages venus de toute l'Europe, beaucoup signant même leur production avec un nom de contrefacteur bruxellois¹¹⁰. L'Angleterre, si montée contre les « méfaits » de la contrefaçon de ses auteurs par les Américains, était au contraire une grande consommatrice de réimpressions belges¹¹¹.

En fait, le seul pays européen qui se plaignait des contrefacteurs belges était, bien entendu, la

¹⁰². Étienne-Constantin de Gerlache (1785-1871), homme politique catholique, président du Congrès National, président de la Chambre (1831-1832), président de la Cour de Cassation (1833-1868), membre de l'Académie Royale de Belgique en 1833. Cf. T. Juste, *Panthéon National*. Mons : Manceaux, 1881, p. 103.

¹⁰³. Adolphe Quételet (1796-1874) fut certainement le plus grand scientifique belge de son temps. Il s'adonna entre autre à la météorologie, à la physique, aux mathématiques, à la sociologie, à la démographie et à la criminologie. Directeur de l'Observatoire et secrétaire perpétuel de l'Académie. Il réunit à Bruxelles le premier Congrès international. Cf. H. Hasquin, op.cit., p. 394.

¹⁰⁴. G. Charlier, *La Querelle de la contrefaçon*, dans : *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et Littérature Françaises de Belgique*. Bruxelles : Palais des Académies, 1957, p. 24.

¹⁰⁵. L.-P. Gachard (1800-1885), créateur des Archives générales du Royaume et de la Commission royale d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique et historien moderniste. cf. H. Hasquin, op.cit., p. 216.

¹⁰⁶. *Statuts de la Société Typographique Belge*, dans Trioen, op. cit., p. 373.

¹⁰⁷. Henri de Brouckère (1801-1891), homme politique libéral, membre du Congrès national, député de Bruxelles (1833-1870), ministre d'État, ministre des Affaires étrangères (1852-1855), professeur à l'U.L.B. Cf. H. Hasquin, op.cit., p. 142.

¹⁰⁸. *L'Université libre de Bruxelles pendant 25 ans, 1834-1860*. Bruxelles : Van Meemen et Cie, 1860, p. 440.

¹⁰⁹. A. Blanqui, op. cit., p. 121.

¹¹⁰. Ibid., p. 122.

¹¹¹. Ibid., p. 123.

France, qui en était la principale victime. Entre 1828 et 1836, les Français prirent de nombreuses initiatives pour essayer de contrer les progrès de la réimpression. La première eut lieu au début de 1829. Un consortium de libraires parisiens composé entre autres de Bossange, Didot, Galignani, Renouard, Sautelet, Treuttel et Wurtz crée à Bruxelles un comptoir. Son but était de commercialiser au rabais certains livres invendus. La mauvaise entente entre les libraires et le choix des livres envoyés à Bruxelles ne pouvaient que conduire à un échec. En effet, les ouvrages vendus au rabais n'étaient pas des succès de librairie et coûtaient, malgré la ristourne, plus cher que les contrefaçons. À la veille de la révolution, le comptoir fermait ses portes¹¹².

En 1829, les éditeurs Didot et Wurtz, présentant l'échec de leur comptoir, présentent avec l'appui de l'ambassadeur français un mémoire priant Guillaume I^{er} de faire cesser « le brigandage culturel de la contrefaçon¹¹³ ». Il leur répondra de la même façon qu'à Louis XVIII en 1824 : un non catégorique¹¹⁴. Un an plus tard, le ministre de l'Instruction publique français demande un rapport officiel sur la contrefaçon à un groupe d'experts. Ceux-ci déclarèrent que si la France voulait exiger des autres nations l'abolition de la contrefaçon, elle devait y renoncer elle-même. En attendant, la France devrait également faire surveiller avec plus de soins ses frontières pour empêcher la contrebande¹¹⁵. Ce rapport très pragmatique ne permit cependant pas de trouver une solution miracle à la concurrence des contrefacteurs.

En 1834, deux des attaques les plus violentes contre les contrefacteurs sont éditées. Elles sont l'œuvre d'Honoré de Balzac et de Jules Janin. Ce dernier écrit, en octobre, un article sur la critique littéraire et le journalisme en France et en Belgique¹¹⁶. Persiflant contre la liberté de presse dans notre pays, il ajoute « que ce peuple plagiaire, qui n'a d'amour propre à défendre, [...] ce peuple à l'affût de toutes les nouveautés parisiennes qu'il imprime à vil prix sur du papier de sucre, avec des fautes sans nombres, [...] se permet de nous insulter à chaque instant [...] ». Bien sûr, la description que Janin nous donne des contrefaçons en 1834 est totalement fautive. Nous avons déjà parlé de nombreuses reprises des progrès qui avaient été réalisés. Il suffit d'ailleurs de feuilleter quelques ouvrages parus à cette époque pour s'en persuader. En fait, cet article semble avoir été causé par la réimpression d'un de ses feuilletons inédits en volume : *Le Piédestal*, qui fut vivement critiqué par plusieurs journaux belges¹¹⁷. Dans le même article, il se plaint vivement de la contrefaçon des revues. La réimpression de la *Revue de Paris* en particulier « l'aurait ruinée vingt fois si elle était née moins viable¹¹⁸ ».

L'attaque de Balzac parut un mois plus tard dans la *Revue parisienne*. Elle semble plus réfléchie, mais est tout aussi violente¹¹⁹. Balzac commence par se plaindre du peu de protection dont jouissent les auteurs au XIX^e siècle. Il juge que la France est coupable de ne pas défendre ses artistes et de privilégier l'abonnement aux cabinets de lecture plutôt que l'achat des romans. Mais cela ne serait rien sans la contrefaçon. En effet, la loi protège du vol toutes les marchandises, mais « un livre paraît-il, [...], on lui court sus, il est avidement recherché, il est saisi dans ses langes, dans ses épreuves, il est plutôt contrefait qu'il n'est fait¹²⁰ ». Il désigne ensuite le grand coupable : « L'étranger le plus odieusement, le plus ignoblement voleur, est notre voisin, notre soi-disant ami. [...] Quand le libraire français vend à grand peine un de vos livres à un millier de misérables cabinets littéraires, le Belge lui en vend deux mille¹²¹. » Pire, de nombreux Français n'hésitent pas à acheter des contrefaçons à l'étranger et à les introduire en France. Pour mettre fin à ce pillage, il estime qu'il faudrait donc reconnaître la propriété littéraire internationale¹²². Balzac désigne donc dans cet article ceux qui sont,

¹¹². J.-Y. Mollier, *Le Commerce de la librairie en France au XIX^e siècle (1789-1914)*. Paris, IMEC Éditions, 1997, p. 53.

¹¹³. A. Didot, *De l'utilité d'une loi sur la contrefaçon littéraire*. Paris : Didot, 1831.

¹¹⁴. Loc. cit.

¹¹⁵. *Rapport de la commission chargée de l'examen des questions relatives à la contrefaçon étrangère des livres français*. Paris : Imprimerie nationale, 1837.

¹¹⁶. J. Janin, *Le Journaliste franco-belge*, dans *Revue de Paris*. Bruxelles : Dumont, octobre 1834, p. 48.

¹¹⁷. Ibid., p. 66.

¹¹⁸. Ibid., p. 51.

¹¹⁹. H. de Balzac, *Lettre adressée aux écrivains français du XIX^e siècle*. dans : *Revue de Paris* (Bruxelles, Dumont), novembre 1834.

¹²⁰. Ibid., p. 67.

¹²¹. Ibid., p. 68.

¹²². Ibid., p. 172.

selon lui, les deux ennemis de la littérature française : les cabinets de lecture et la contrefaçon. Il n'avait pas compris que ces deux vecteurs permettaient aux auteurs français d'être diffusés et reconnus comme ils ne l'avaient jamais été.

On connaît par contre les célèbres commentaires de Stendhal, qui était favorable à cette industrie. D'autres auteurs peu connus faisaient même tout leur possible pour être réimprimés dans le but de se faire connaître. Ainsi Arsène Houssaye n'hésitait pas à envoyer à Bruxelles ses manuscrits pour tenter de les faire reproduire car il jugeait que c'était un honneur d'être contrefait et une injure de ne pas l'être¹²³.

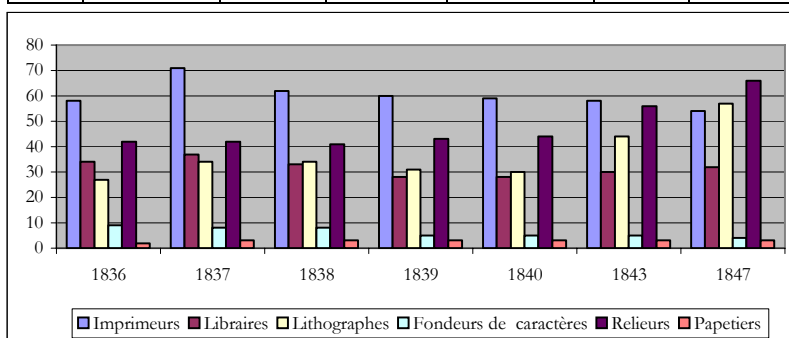
Apogée et déclin de la réimpression (1837-1847)

L'évolution du secteur jusqu'en 1847

Comme le montre le graphique qui suit, le secteur du livre continue à connaître une grande prospérité après 1836. Après une hausse du nombre d'entreprises assez importante en 1837, le secteur se stabilise à partir de 1838. En fait, pendant les années qui nous séparent de 1847, la quantité d'imprimeurs et de libraires sera relativement stable. Ce sont surtout les métiers annexes tels la reliure et la lithographie qui profiteront de la croissance de la contrefaçon¹²⁴. Les chutes constatées du nombre d'imprimeurs seront causées par la disparition progressive des sociétés sur laquelle nous reviendrons plus tard. Enfin, la diminution continue du nombre de fondeurs de caractères s'explique par un départ de cette activité vers la périphérie de la ville¹²⁵.

Le secteur du livre à Bruxelles 1836-1840¹²⁶

| | Imprimeurs | Libraires | Litho-graphes | Fondeurs de caractères | Relieurs | Papetiers |
|------|------------|-----------|---------------|------------------------|----------|-----------|
| 1836 | 58 | 34 | 27 | 9 | 42 | 2 |
| 1837 | 71 | 37 | 34 | 8 | 42 | 3 |
| 1839 | 60 | 28 | 31 | 5 | 43 | 3 |
| 1840 | 59 | 28 | 30 | 5 | 44 | 3 |
| 1843 | 58 | 30 | 44 | 5 | 56 | 3 |
| 1847 | 54 | 32 | 57 | 4 | 66 | 3 |



Les imprimeurs bruxellois se partagent 229 presses en 1838, contre 81 dix ans plus tôt. Sur ces 229 presses, seules onze sont mécaniques, les autres à bras. La *Société Typographique Belge* d'Auguste Wahlen en possède à elle seule, douze à bras et six mécaniques. La Société de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères de Jean-Paul Meline, quinze à bras et une à vapeur. En 1844, cette société acquerra même une puissante presse « à la Koenig » et une presse capable d'imprimer en quatre

¹²³. A. Houssaye, *Souvenirs d'un demi-siècle*, Paris, Charpentier, 1892, p. 29.

¹²⁴. H. Liebrecht, op. cit. p. 23.

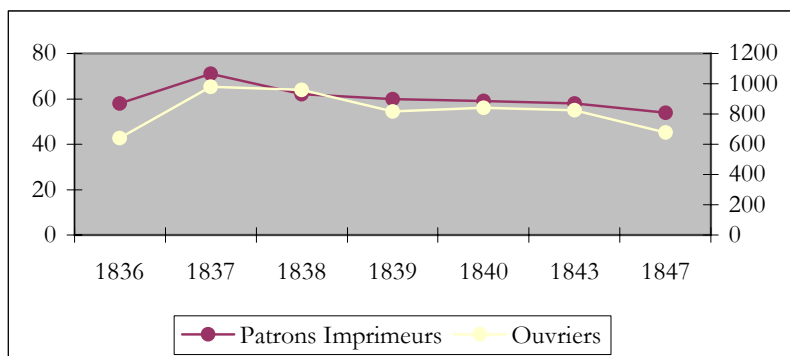
¹²⁵. Il suffit de vérifier *l'Almanach Tarlier* pour voir qu'il ne s'agit pas de faillites mais du fait que les patrons déménagent dans la périphérie de la ville.

¹²⁶. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1836-1840 & *Almanach du commerce de Bruxelles*, 1836-1840.

couleurs, fabriquée à Manchester¹²⁷.

Croissance du nombre d'ouvriers d'imprimerie à Bruxelles (1836-1840)¹²⁸

| | 1836 | 1837 | 1838 | 1839 | 1840 | 1843 | 1847 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|
| Patrons | 58 | 71 | 62 | 60 | 59 | 58 | 54 |
| Ouvriers | 639 | 979 | 960 | 816 | 842 | 824 | 678 |



Ce graphique nous montre bien l'importance de la baisse du nombre d'ouvriers causée par le déclin et la fin des grandes sociétés en 1846. Cependant, cette chute est limitée car des ouvriers licenciés semblent avoir été immédiatement engagés par d'autres imprimeurs qui, du fait de la chute progressive des sociétés, eurent à faire face à une hausse de la demande¹²⁹. Remarquons aussi la baisse significative de l'année 1838. La contrefaçon connaît à cette époque une de ses premières difficultés importantes à cause de la crise financière. Cette crise n'entrava pas réellement la production et la conquête des marchés, mais elle poussa les grandes sociétés à licencier¹³⁰. La Société Typographique Belge d'Adolphe Wahlen passe de 120 à 79 ouvriers imprimeurs déclarés, la *Société de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères* de Jean-Paul Meline de 190 à 126 et la Société Belge de Librairie, Imprimerie et Papeterie de 87 à 39¹³¹.

Notons, une fois de plus, que les chiffres repris ci-dessus ne montrent que les ouvriers de sexe masculin, sans tenir compte des femmes, des enfants et des apprentis. Pour avoir une idée de l'importance de ces travailleurs exclus des patentes, nous pouvons nous tourner vers le recensement industriel de 1846¹³². Il reprend, en effet, toutes les catégories de travailleurs occupés dans le secteur du livre (imprimerie, librairie, fonderie de caractères...) en Brabant. Les hommes représentent environ 60% des travailleurs ; les femmes, 17% et les enfants des deux sexes, 23%. Le nombre d'ouvriers repris dans les patentes doit donc être considéré avec prudence.

La situation sociale des ouvriers de la contrefaçon, était bien entendu très difficile, même s'ils étaient souvent considérés comme des privilégiés. Les ouvriers du livre étaient extrêmement qualifiés et donc mieux payés. Néanmoins, ils sont touchés par des maladies professionnelles liées aux intoxications causées par le plomb¹³³. La question de l'échelle des salaires est très difficile à déterminer. Il semble cependant que les imprimeurs gagnaient en moyenne entre 1,50 et 3 francs par jour alors que la moyenne pour les autres travailleurs variait entre 50 centimes et 2 francs¹³⁴. Ces salaires seront néanmoins la cause de nombreuses tensions sociales chez les contrefacteurs. Ainsi, en

¹²⁷. E. Hubert & A. Charles, *Historique de l'Association libre des compositeurs & imprimeurs typographes*. Bruxelles, P. Weissenbruch, 1892, p. 99.

¹²⁸. Archives de la Ville de Bruxelles, Registre des patentables de la Ville de Bruxelles, 1828-1836.

¹²⁹. H. Dopp, op. cit., p. 161.

¹³⁰. M. Lyons, op. cit., p.68.

¹³¹. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1836-1840.

¹³². Ministère de l'Intérieur, *Statistique de la Belgique 1846. Recensement général du 15 octobre 1846*. Bruxelles, 1851.

¹³³. A. Lanckmans, *Histoire des métiers du livre à Bruxelles entre 1814 et 1896*. Mémoire de licence, ULB, 1980, p. 46.

¹³⁴. Loc. cit.

1838, les salaires journaliers sont baissés dans toutes les entreprises¹³⁵. Un an plus tard, une nouvelle baisse est décidée par Adolphe Wahlen pour cinquante-trois de ses compositeurs mais il y renoncera devant l'agitation des ouvriers¹³⁶. En 1841, des compositeurs sont remplacés dans les trois grandes maisons par des ouvriers gagnant cinquante centimes de moins par jour (soit un salaire quotidien de 2,50 francs).¹³⁷ Enfin, le 18 décembre 1845, le même Wahlen décide de supprimer la prime habituelle de cinquante centimes octroyée pour la composition d'ouvrages en latin. Huit compositeurs furent licenciés pour avoir refusé cette diminution de salaire¹³⁸. Ajoutons à cela l'agitation fréquemment causée par l'introduction de nouvelles presses mécaniques et l'on comprendra la création par les ouvriers du livre de plusieurs associations de défense. Voyons maintenant plus spécifiquement quel fut le développement de la contrefaçon et plus particulièrement des grandes sociétés.

DEMANDE D'IMPRIMEURS EN CARACTERES.

Par suite d'une CABALE formée dans une imprimerie, tous les imprimeurs en ont été débauchés; on en demande d'autres.
S'adresser à l'imprimerie de ODE et WODON, au boulevard de Namur ou rue des Pierres, n° 1137.
(1828)

Offre d'emploi de 1828 publiée suite au départ d'ouvriers mécontents¹³⁹

Activités des grands contrefacteurs

Nous avons vu que toutes les grandes sociétés furent fondées avant la fin de 1838. C'est à cette date que commence une mini-crise financière qui déstabilisera violemment la Banque de Belgique, qui était l'un des soutiens financiers le plus important des sociétés contrefactrices. La trésorerie de ces dernières sera par là même fragilisée. Dès 1838, la librairie belge commence aussi à connaître les affres de la concurrence. Peu à peu, certains éditeurs français étaient sortis de leur torpeur : Gervais Charpentier produit, en copiant les procédés des contrefacteurs, les *Œuvres complètes* d'Alexandre Dumas en format in-18° au prix de 2 ou 3 francs, soit le même prix que les contrefaçons. Cette première attaque n'était cependant pas encore très dangereuse car cette production n'était destinée qu'au marché français¹⁴⁰.

Par contre, à la même époque, des imprimeurs de Tours et de Limoges se lancent dans la réimpression à grande échelle d'ouvrages classiques, pieux ou scolaires. Établis dans des villes possédant des fabriques de papier performantes et disposant d'une main-d'œuvre à bon marché, ces imprimeurs peuvent rivaliser avec les contrefacteurs belges. Ils copient d'ailleurs aussi certaines de leurs idées : livres de petits formats, typographie plus serrée et surtout production industrielle. En outre, ces deux villes possèdent plus de presses mécaniques que la Belgique entière¹⁴¹. Elles peuvent même concurrencer avec avantage les contrefacteurs sur le marché intérieur belge malgré des frais de transport et de douane qui grèvent leurs prix normaux de 55%¹⁴². Cette concurrence va être difficile à supporter pour toutes les sociétés bruxelloises, mais particulièrement pour la Société Nationale pour la Propagation des Bons Livres. Cette entreprise, destinée à relever le niveau moral des productions, avait refusé totalement la réimpression de romans à succès jugés pernicieux et se limitait à la réimpression d'ouvrages anciens ou pieux. Elle était, en plus, soumise à la concurrence du Tournaisien Casterman qui réimprimait le même type d'ouvrages. Finalement, la société fut liquidée en 1841 et une partie de ses stocks furent rachetés par les autres contrefacteurs.

Une autre société fondée à la même époque disparaît en 1840, il s'agit de la Société des Beaux-

¹³⁵. E. Hubert & A. Charles, op. cit, p.3.

¹³⁶. Ibid., p. 16.

¹³⁷. Ibid., p. 7.

¹³⁸. Ibid., p. 11.

¹³⁹. J. Dubreucq, *Bruxelles, une histoire capitale*. Bruxelles, Chez l'auteur, 2000, tome IX, p. 287.

¹⁴⁰. J.-Y. Mollier, op. cit., p. 54.

¹⁴¹. G. Clermont, *Les Deux conventions franco-belges du 22 août 1852 jugées du point de vue du droit et des principes économiques*. Verviers : G. Nautet Nans, 1852, p.6.

¹⁴². Ibid., p. 16.

Arts, qui produisait des contrefaçons de luxe mais aussi des ouvrages nationaux. Ses productions furent peu nombreuses, mais elles sont de merveilleuse facture. Hélas, cette société n'avait pas assez pris en compte le facteur prix dans la commercialisation des contrefaçons. Ses premières productions ne trouvèrent pas preneurs et par manque de liquidité, les directeurs ne purent produire de nouveaux titres. Les restes de cette société furent à nouveau partagés entre les survivantes. Cette période marque cependant l'apogée des autres sociétés. La Société Typographique Belge, la Société de Librairie, Imprimerie et Fonderie de Caractères et la Société Belge de Librairie, Imprimerie et Papeterie sont florissantes en 1841¹⁴³. La Société Typographique Belge d'Adolphe Wahlen s'est installée au numéro 22 de la rue des Sables. Elle passe des accords avec l'éditeur londonien Duleau and C^o en 1837 pour favoriser l'écoulement de ses productions dans les îles britanniques et aux États-Unis. Le bâtiment de la rue des Sables abrite ses nombreuses presses et une centaine d'ouvriers. En 1841, son catalogue contient huit cents ouvrages. La grande majorité est en langue française (livres français ou traductions), mais il contient aussi une soixantaine d'ouvrages en allemand et en anglais¹⁴⁴. La firme diffuse aussi une réimpression fort recherchée de la *Revue des Deux Mondes*.

Sa collection des *Grands Écrivains français du XIX^e siècle* est le fleuron de la maison. Elle se compose de quatre-vingts volumes en format in-8°, texte sur deux colonnes¹⁴⁵. Cette société édite aussi quelques ouvrages économiques et juridiques rédigés par des auteurs belges¹⁴⁶. La maison Wahlen fut peut-être la plus prolifique en ce qui concerne les tirages de chaque titre. Ces tirages élevés expliquent la grande quantité de livres en stock conservés dans les magasins. Le directeur de l'entreprise chiffre l'accroissement de la valeur de son stock à 51 000 francs par an¹⁴⁷. Il put verser des dividendes de 5% à ses actionnaires jusqu'en 1840 mais ne fut plus capable de le faire après cette date¹⁴⁸.

La plus importante des sociétés en commandite est certainement la Société de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères de Jean-Paul Meline. Cette société s'est installée au numéro 15 du boulevard de Waterloo dans un énorme immeuble¹⁴⁹. Elle posséda jusqu'à une vingtaine de presses parmi les modèles les plus perfectionnés. Son catalogue contient 1 300 références en 1840 et il aurait été multiplié par trois par la suite¹⁵⁰. Tous les types d'ouvrages sont contrefaits dans ses ateliers, depuis les livres d'histoire jusqu'aux romans les plus populaires. Sa production est connue pour son excellente qualité : la réimpression de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* d'Adolphe Thiers est encore l'une des plus recherchées. Son stock est certes extrêmement important, car Jean-Paul Meline rachète les fonds de tous les contrefacteurs faillis, mais il connaît une rotation rapide¹⁵¹. Les mouvements à l'intérieur des magasins sont tellement importants qu'un système de wagonnets mécaniques est mis au point pour transporter les livres¹⁵². Certains auteurs, impressionnés par la grandeur des magasins, parlent de cathédrale. Alexandre Dumas dira : « J'ai été dix fois à Bruxelles. Dans ces dix voyages j'avais vu le Parc, le jardin botanique, le palais du prince d'Orange, Sainte-Gudule, le boulevard de Waterloo, les magasins de Meline et Cans, le palais du prince de Ligne. Que pouvait-il me rester à voir¹⁵³? »

L'ensemble était peut-être impressionnant, mais son coût était très élevé. Les frais généraux étaient tellement importants que la société ne put verser que 1% de dividende à ses actionnaires pendant toute la durée de son existence¹⁵⁴. Et cela, malgré un chiffre d'affaires énorme : la société exportait pour sept cents mille francs de livres par an au début des années 1840. Comme nous pouvons le voir, les sociétés de contrefaçon ne furent jamais des affaires pour leurs actionnaires.

¹⁴³. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1836-1840.

¹⁴⁴. Société des Gens de Lettres, op. cit, p. 461.

¹⁴⁵. H. Dopp, op. cit, p. 76.

¹⁵⁰. Wahlen fut, avec d'autres, éditeur de la *Pasinomie* et des *Recueils de Statuts des Sociétés Anonymes ou en Commandite*

¹⁴⁷. Société des Gens de Lettres, op. cit, p. 488.

¹⁴⁸. Ibid., p. 489.

¹⁴⁹. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1836-1840.

¹⁵⁰. Société des Gens de Lettres, op. cit, p. 489.

¹⁵¹. A. Blanqui, op.cit., p. 118.

¹⁵². A. Dumas, *Les Mille et un fantômes*. Verviers, Gérard, Marabout Géant, n° G228, 1965, p. 335.

¹⁵³. Ibid., p. 332.

¹⁵⁴. Société des Gens de Lettres, op. cit, p. 489.

Ces trois sociétés étaient devenues tellement puissantes qu'elles ne pouvaient plus être abattues par la concurrence française à l'étranger. En fait, ce sont des problèmes internes qui vont les détruire¹⁵⁵. La première des causes tient dans l'importance des frais généraux de ces sociétés : les immeubles semblables à des « cathédrales » coûtent chers et augmentent les prix de revient. Des maisons de moindre importance deviennent donc plus compétitives. Prenons un exemple parmi d'autres : l'*Histoire de la Révolution française* de Thiers coûtait cinquante francs à Paris. Hauman et Wahlen la réimprimaient pour le prix de vingt francs. Dans le même temps Grégoir, Wouters & Cie la vendait à 12,50 francs¹⁵⁶. Le *Muséum littéraire* de Jamar réimprime des romans pour le prix de septante centimes alors qu'ils coûtent 7 francs chez le plus modéré des éditeurs parisiens et 3 francs chez Meline. Le seul défaut des petites maisons était la moindre qualité de leurs productions.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS (OUVRAGES COMPLETS), PUBLIÉS PAR
LE MUSEUM LITTÉRAIRE.
 Les Plats de famille, 2 vol., par E. BERTHET. (1853)
LES VIVEURS DE PARIS.
 LE ROI DE LA MODE. — LE CLUB DES HIRONDELLES. — LE FILS DE FAMILLE.
 6 VOL. PAR X. DE MONTÉPIN.

| | | |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Le Pasteur d'Aschbourn, 6 vol. | La Chasse aux Cosaques, 3 vol. | La Mare d'Auteuil, 5 vol. |
| Mademoiselle Lucifer, 2 vol. | Gilbert et Gilberte, 6 vol. | Minette, 2 vol. |
| Club des Hirondelles, 2 vol. | Marquise Cornélia d'Alf., 2 vol. | Brin d'Amour, 2 vol. |
| L'Auberge du Soleil d'Or, 2 vol. | La Filleule, 3 vol. | Adeline Protat, 3 vol. |
| Le chevalier d'Estagnol, 6 vol. | Le Mont Revêché, 3 vol. | Le Veau d'Or, 8 vol. |
| Un grand Comédien, 3 vol. | Prétendants de Catherine, 4 vol. | Louis-Philippe, 7 vol. |
| Voyages en zigzag, 5 vol. | Le comte de Lavernie, 6 vol. | |

Au choix : 50 Centimes le volume.
 44 vol. 5 fr.; 24 vol. 10 fr.; 80 vol. 20 fr. Le tout expédié franco en Belgique.
 Chez LEBÈGUE, écrivain, rue Jardin-d'Idalie, 4, au coin de la rue Notre-Dame-aux-Neiges, 60, à Bruxelles,
 et chez les principaux libraires de la Belgique. Les frais de transport et de douane sont à la charge des corres-
 pondants de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre, de la Russie, etc.

Publicité pour le Muséum littéraire de Jamar¹⁵⁷

Deuxièmement, confrontées à la concurrence des Français et d'autres imprimeurs bruxellois, les grandes maisons paniquent. Plutôt que de continuer à se répartir le marché comme elles l'avaient fait en 1836, elles entrent en concurrence. Jules Hetzel compte jusqu'à dix contrefaçons différentes des *Trois Mousquetaires* et de *Vingt ans après* d'Alexandre Dumas¹⁵⁸. Un contemporain décrit le mécanisme de cette lutte : un imprimeur sort une contrefaçon au prix normal de trois francs, un concurrent la ressort à moitié prix un peu plus tard, nouvelle division du prix peu après et, enfin, parution dans des revues et des journaux¹⁵⁹. Cette pratique interdit la vente à long terme d'un livre. La contrefaçon redevient une spéculation pure.

Un troisième facteur découle des deux premiers. La course à la baisse des prix ne pouvait être soutenue que par des sociétés ayant une situation financière saine. Pour que leurs prix soient compétitifs, les grandes sociétés sont obligées de limiter leurs prix de revient. Elles vont d'abord réduire le nombre d'ouvriers qu'elles emploient, comme nous l'avons vu plus haut¹⁶⁰. Ensuite, elles vont diminuer la qualité de leurs productions. À partir de 1845, cette qualité s'éloigne de celle des années précédentes qu'un auteur anglais décrivait comme « ces magnifiques volumes à deux colonnes, [...] portant, les noms de Lamartine, Delavigne, Dumas, Hugo, je crus un instant que la librairie parisienne avait transporté ses comptoirs et ses ateliers à Bruxelles. Point du tout : ce n'étaient que des contrefaçons supérieures aux originales »¹⁶¹. Les grandes maisons, à l'exception de celle de Jean-Paul Meline, vont accorder moins de soin à la typographie et à la qualité des papiers. La qualité de la production qui était un de leur avantage disparaissant, des acheteurs vont se tourner vers les petites maisons qui produisaient encore, malgré tout, à moindre prix¹⁶².

La Société Typographique Belge d'Adolphe Wahlen allait cesser ses activités dans les premiers

¹⁵⁵. M. Lyons, op. cit., p. 69.

¹⁵⁶. H. Dopp, op. cit, p. 165.

¹⁵⁷. J. Dubreucq, *Bruxelles, une histoire capitale*. Bruxelles, Chez l'auteur, 1999, tome VI, p. 324.

¹⁵⁸. Archives de la Ville de Bruxelles, Police des étrangers, Dossier Jules Hetzel, *De la Contrefaçon*.

¹⁵⁹. E. Edwards, *De la contrefaçon littéraire*, dans *Revue de Belgique* (Bruxelles : Raes), 1849, t. 3, p. 241.

¹⁶⁰. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1843-1847.

¹⁶¹. Anonyme, op. cit., p. 248.

¹⁶². Il suffit de feuilleter les productions des années 1844-1846 pour se rendre compte d'une baisse de qualité.

mois de 1846. Les stocks de livres de droit et de médecine qu'elle avait acquis en 1837 et dont la rentabilité était limitée avaient affaiblis considérablement ses possibilités financières. Pour essayer de se rattraper, cette société s'était lancée avec trop de précipitation dans la production d'une *Collection* économique qui se vendait trente-cinq centimes le volume, espérant ainsi tuer ses concurrents. Cette tentative se révéla être un désastre financier¹⁶³. Les articles négociables de son fonds furent rachetés par la Société de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères de Jean-Paul Meline. La Société Belge de Librairie, Imprimerie et Papeterie, quoique gérée beaucoup plus sainement, ferma ses portes fin 1846. La cause de cette fermeture fut un désaccord entre les actionnaires et les directeurs¹⁶⁴. Finalement, en septembre 1846, une convention fut conclue avec la société de Meline pour le rachat du fonds de cette maison¹⁶⁵.

Jean-Paul Meline sortit donc vainqueur de la crise de l'année 1846. Sa société s'était conduite plus sagement que les autres : plutôt que de se lancer dans une concurrence à tout prix, elle avait maintenu une grande qualité de production. Cependant, la concurrence des petites maisons et le niveau de ses frais généraux ne pouvaient lui permettre de prendre le monopole de la contrefaçon au détriment de ses petits concurrents. Le rachat des stocks des autres sociétés l'avait d'ailleurs jetée dans une certaine gêne financière et elle dut emprunter 100 000 francs à la Caisse de l'État¹⁶⁶.

La principale caractéristique de la production après 1840 est la rapidité. Les éditeurs, sachant que la première réimpression d'un ouvrage permettait de réaliser les plus gros bénéfices, essayèrent de trouver des moyens pour gagner de vitesse leurs concurrents. Certaines légendes circulent à propos de typographes parisiens, à la solde des contrefacteurs, qui leur auraient envoyé des compositions avant leur parution. Toutefois, cela ne put jamais être prouvé. La vitesse de réimpression des ouvrages était déjà extrêmement rapide. Ainsi, *Littérature et Philosophie mêlées* de Victor Hugo est contrefaite en moins de quarante heures par les presses de Meline¹⁶⁷. En outre, un moyen simple permettait de publier des livres avant tout le monde. Il suffisait de composer les ouvrages au fur et à mesure de leur parution sous forme de feuilleton dans les journaux français, pour devancer l'éditeur officiel. Cette pratique a donné naissance aux célèbres « préfaçons ».

L'orientation des exportations

Après 1836, la proportion de réimpressions augmente encore pour se stabiliser autour de 90% des exportations de la librairie belge. On peut voir que l'apogée de la contrefaçon se situe en 1845. Les autres productions ne représentent alors plus que 8% du total. La chute des grandes sociétés n'inverse pas nettement la tendance puisque la proportion d'exportations de livres classiques n'augmente pas de manière significative quand la contrefaçon est en crise.

Après une progression nette et régulière jusqu'en 1840, les exportations de reproduction marquent un temps de stagnation et un recul modéré jusqu'en 1842. Cette stagnation marque la première crise dont nous avons déjà parlé et qui avait été causée par la concurrence des imprimeurs de Tours et de Limoges. Cette concurrence n'empêchera pas cependant les contrefacteurs belges de connaître, à partir de 1842, une très forte progression (de l'ordre de 20% par an) de leurs exportations. Soulignons que cette croissance fut certes rendue possible grâce aux qualités de la production belge : bas prix, facilités de paiement pour les acheteurs étrangers, mais aussi grâce aux remarquables infrastructures de transport dont bénéficiait la Belgique.

La proportion de réimpressions dans les exportations de livres belges de 1836 à 1847 (en kilos)¹⁶⁸

¹⁶³. A. Blanqui, op. cit., p. 120.

¹⁶⁴. Loc. cit.

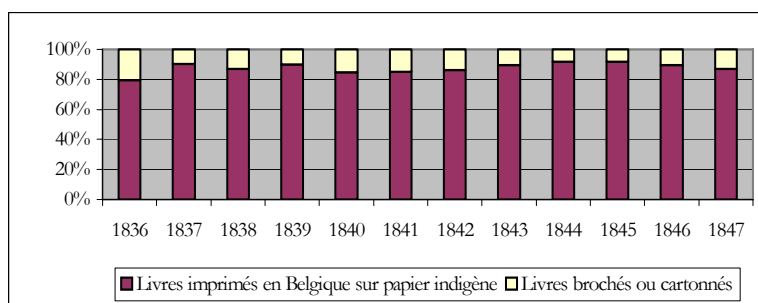
¹⁶⁵. J. Hellemans, op.cit, p. 17.

¹⁶⁶. H. Dopp, op. cit., p. 163.

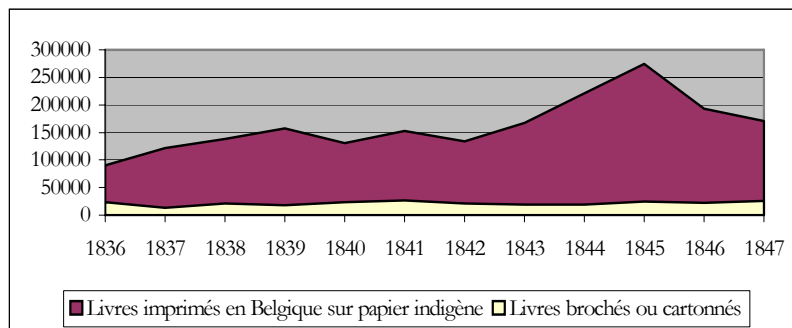
¹⁶⁷. G. Charlier, op. cit., p. 11.

¹⁶⁸. Ministère de l'Intérieur, *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers*. Bruxelles, Vandooren, 1836-1847. Malheureusement, ce tableau ne prend plus en compte les réimpressions de manière distincte après 1839. Nous avons donc corrélé ces chiffres avec les dépouillements réalisés par D. Degrevé, *Le Commerce extérieur de la Belgique 1830-1913-1939*. Bruxelles : Palais des Académies, 1982. & A. Blanqui, op. cit., p. 118., pour obtenir la proportion de livres contrefaits dans les exportations.

| | Livres imprimés en Belgique sur papier indigène | % | Livres brochés ou cartonnés | % | Total |
|------|---|-----|-----------------------------|-----|--------|
| 1836 | 90447 | 79% | 23431 | 21% | 113957 |
| 1837 | 121871 | 91% | 13095 | 9% | 135057 |
| 1838 | 138190 | 87% | 20962 | 13% | 159239 |
| 1839 | 157057 | 90% | 17405 | 10% | 174552 |
| 1840 | 130896 | 84% | 23800 | 16% | 154780 |
| 1841 | 152284 | 85% | 26857 | 15% | 179226 |
| 1842 | 133835 | 86% | 21041 | 14% | 154962 |
| 1843 | 167214 | 89% | 19043 | 11% | 186346 |
| 1844 | 221284 | 92% | 19463 | 8% | 240839 |
| 1845 | 274457 | 92% | 24970 | 8% | 299519 |
| 1846 | 192620 | 90% | 21981 | 10% | 214601 |
| 1847 | 170707 | 87% | 25507 | 13% | 196214 |



Les exportations de livres belges 1836-1847 (en kilos)¹⁶⁹



Les lignes de chemins de fer entre Bruxelles, Ostende et Anvers rendaient les exportations vers l'Angleterre, la Méditerranée et les Amériques très faciles. De même l'état des routes facilitait le transport vers la France et l'Allemagne. La chute de la plupart des sociétés fera régresser ces chiffres de plus de 37% en deux ans. Cette chute, certes énorme, est cependant moins élevée que ce que l'on aurait pu craindre puisqu'une seule des grandes sociétés continue ses activités après 1847.

Les exportations de réimpressions belges en 1841 (exprimées en kilos)¹⁷⁰

¹⁶⁹. Loc. cit.

¹⁷⁰. Ministère de l'Intérieur, *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers*. Bruxelles, Vandooren, 1842, p. 141.

| Pays | Quantité | Pays | Quantité |
|------------|----------|----------------|----------|
| Prusse | 56144 | USA | 3155 |
| Pays Bas | 39518 | Turquie/Egypte | 1050 |
| France | 34874 | Italie | 1014 |
| Angleterre | 11437 | Portugal | 212 |
| Russie | 3384 | Scandinavie | 174 |

Les exportations de réimpressions belges en 1846 (exprimées en kilos)¹⁷¹

| Pays | Quantité | Pays | Quantité |
|-----------------|----------|----------------------|----------|
| Etats Allemands | 86370 | Luxembourg | 2541 |
| Pays Bas | 37165 | Portugal + Espagne | 2304 |
| Etats Italiens | 20548 | Turquie | 1610 |
| Angleterre | 16748 | USA | 1254 |
| France | 12095 | Autriche + Suisse | 1149 |
| Amérique du Sud | 9979 | Russie + Scandinavie | 857 |

Ces tableaux montrent l'évolution qu'a subie les exportations depuis 1836. Malgré son système protectionniste, c'est l'Allemagne qui est devenue le premier marché des réimprimeurs et qui détrône finalement les Pays-Bas. Ces derniers restent cependant un lieu où la compétitivité des Belges est importante grâce à la modicité des coûts de transport. Un important changement a lieu dans la position de la France. En 1841, elle est encore en troisième position. Elle passe en cinquième position en 1846. En effet, les réimpressions d'ouvrages classiques d'origine belge sont devenues beaucoup moins compétitives. En plus, la France a intensifié ses contrôles aux frontières nordiques. Le moindre ouvrage d'origine belge est immédiatement soupçonné d'être une contrefaçon : prouver le contraire nécessite de nombreux certificats et un grand nombre de documents. L'importance de ces documents fait hésiter de nombreux exportateurs potentiels¹⁷². Ces tracasseries étaient d'autant plus ridicules qu'il existait un moyen beaucoup plus simple d'envoyer des contrefaçons – en petite quantité – en France. Un comptoir belge avait été créé à Alger pour approvisionner l'Afrique. Ce dépôt servait aussi à importer dans le Sud de la France des productions belges à la grande colère de certains auteurs français¹⁷³.

L'Angleterre reste aussi un marché très important : de nombreuses réimpressions d'ouvrages français seront d'ailleurs traduites pour ce pays. La forte progression enregistrée en direction des États italiens – et particulièrement un bon énorme en Toscane – est explicable par la signature du traité sur la propriété littéraire entre la France et la Sardaigne de 1843. Cette dernière était une grande productrice de contrefaçons et fournissait toute l'Italie. La Belgique exportera désormais des réimpressions d'ouvrages classiques vers ce royaume. Certains murmurèrent que des contrefaçons d'ouvrages français étaient glissées dans ces exportations innocentes¹⁷⁴. Cette progression est également due aux bonnes relations de la société de Jean-Paul Meline, qui était d'origine italienne, avec certains de ses compatriotes. C'est également sa société qui exploitera les marchés suisse, portugais, espagnol et turc.

Remarquons enfin que les exportations vers les Amériques – et particulièrement l'Amérique du Sud – sont multipliées par six. La quantité totale de livres exportés vers ces pays égale celle vers la France. Et cela même si les exportations vers les États-Unis sont en baisse car la Société Typographique Belge d'Adolphe Wahlen l'exploitait particulièrement avant sa disparition. Les livres de Victor Hugo sont particulièrement prisés par les Brésiliens. Des volumes, en format in-18°, de ses œuvres traduites en portugais sont distribués par des colporteurs dans tout le pays. Cette arrivée de réimpressions des œuvres du poète marque le début de l'énorme popularité dont il jouit dans ce pays. Si l'on compare les exportations de 1845 avec celles d'après la crise de 1846, on remarque qu'elles baissent principalement avec les partenaires importants tels la Prusse, les Pays-Bas et l'Angleterre qui étaient particulièrement exploités par les grandes compagnies. Par contre, les marchés du sud de

¹⁷¹. Loc. cit.

¹⁷². H. Dopp, op. cit., 86.

¹⁷³. G. Charlier, op. cit., p. 11.

¹⁷⁴. *Correspondance de Stendhal*. Paris : Gallimard, La Pléiade, 1962, t. 1, p. 844.

l'Europe et des Amériques restent stables grâce à la survie de la Société de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères.

L'évolution de la perception de la contrefaçon

En Belgique, la perception de la contrefaçon va évoluer de façon assez négative. En fait, les idées défavorables à la contrefaçon sont introduites par les contrefacteurs eux-mêmes. Lorsqu'ils reproduisent les revues françaises, ils réimpriment également froidement les attaques dont ils sont les victimes. Les invectives de Balzac ou de Jules Janin, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, et celles qui suivront sont diffusées en Belgique par ceux-là mêmes que ces articles traitent de criminels.

Les premiers vrais partisans de la suppression de la contrefaçon se retrouvent dans le giron de l'Église. Nous avons parlé de la malheureuse tentative de la Société Nationale pour la Propagation des Bons Livres qui voulait que la réimpression devienne un moyen de diffusion des auteurs moraux, – donc chrétiens. Depuis cet échec, l'hostilité grandit envers cette industrie qui publie tous les romans à succès. Pire encore puisque, aux dires de certains, ces romans « médiocres et immoraux » sont souvent diffusés en version non censurée. Un professeur de l'Université de Louvain dénonce « le danger des mauvais livres qu'une infâme spéculation multiplie¹⁷⁵ ». Le paroxysme de l'hostilité de l'Église à l'égard des contrefacteurs est atteint en 1843, lors de la parution en volume des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue. Cette œuvre dénonçait trop de dysfonctionnements au sein de la société pour être bien vue par les bonnes âmes. Un an plus tard paraissait le *Juif errant* qui attaquait avec beaucoup de violence les jésuites¹⁷⁶. En 1844, une lettre pastorale signée par tous les évêques belges est lue dans les églises de Belgique. Elle dénonce les lectures malsaines et immorales, en visant tout particulièrement les ouvrages d'Eugène Sue¹⁷⁷. Les tensions politiques, entre autres autour de la question scolaire, étaient alors très vives. Pour contrarier leurs adversaires, les libéraux organisèrent une souscription pour soutenir le « combat » d'Eugène Sue et lui offrir une médaille d'or¹⁷⁸. Quant aux contrefacteurs, ils furent ravis car le scandale leur apportait une publicité et donc une augmentation des ventes.

À la Chambre, deux débats ont porté sur la réimpression. Le 27 janvier 1840, Henri de Brouckère, député libéral de Bruxelles, prit la défense de la contrefaçon au Parlement. Pour cette raison, il demande que la Belgique envoie un diplomate à Paris pour calmer les ardeurs de la France : « qui proteste avec trop de feu contre la contrefaçon qui ne lui cause, en fait, que fort peu de préjudice »¹⁷⁹. Cependant, il propose aussi d'entamer une négociation avec la France sur les conditions d'exploitation des ouvrages français et de faire des deux pays un seul marché littéraire. La France exploiterait alors l'intérieur des deux pays et la Belgique l'étranger. Cette proposition sera envoyée au gouvernement français mais restera sans réponse¹⁸⁰.

Le 4 décembre 1845, c'est la question de la littérature nationale qui est abordée. Depuis de nombreuses années, cette question agite le public. En 1840, le *Courrier belge* avait proposé de taxer les réimpressions de 2% pour créer un « Fonds d'Encouragement pour la Littérature nationale » mais l'idée avait été oubliée¹⁸¹. Barthélémy Dumortier¹⁸², député catholique de Tournai, dit à l'occasion du débat qu'une littérature ne pourra jamais éclore en Belgique tant que la « honteuse contrefaçon existera car aucun éditeur ne payera pour avoir un livre national alors qu'il peut l'avoir gratuitement ailleurs ». Il ajoute qu'une loi qui tolère la contrefaçon, tolère le vol. Aussitôt, des députés libéraux répliquent : Henri de Brouckère déclare que l'existence de la littérature nationale est difficile à cause de la petitesse du marché. La suppression de la contrefaçon et la reconnaissance de la propriété littéraire des auteurs

¹⁷⁵. L. Constant, *De la propriété en général et de la propriété littéraire*. Louvain, Fonteyn, 1837, p. 253.

¹⁷⁶. Laffont-Bompiani, op. cit., t. 4, p. 413.

¹⁷⁷. E. Sue, *Les Mystères de Paris*. Paris, Bellevue, 1973.

¹⁷⁸. G. Charlier, op. cit., p. 29.

¹⁷⁹. L. Hymans, *Histoire parlementaire de la Belgique*. Bruxelles, Bruylant, 1880, t. 1, p. 728.

¹⁸⁰. Loc. cit.

¹⁸¹. G. Charlier, op. cit., p. 24.

¹⁸². Barthélémy Dumortier (1797-1878), homme politique catholique qui représenta Tournai à la Chambre de 1831 à sa mort. Participe activement aux débats sur le chemin de fer, le libre échange, la Banque nationale. Il fut également homme de science et président de la Société royale de botanique. Il écrivit de nombreux ouvrages sur ces deux sujets. Cf. H. Hasquin, op.cit., p. 168.

étrangers ne serviraient donc à rien. Joseph Lebeau, également député de Bruxelles, accuse Dumortier d'être vendu à la maison Casterman et à « quelques écrivains injustes de Paris¹⁸³ ». La question de la contrefaçon entre donc peu à peu au Parlement en raison des divergences entre catholiques et libéraux. Les contrefacteurs seront défendus par les libéraux, et particulièrement par les députés de Bruxelles. Cette défense a deux aspects dont le premier est économique : la contrefaçon est un secteur industriel important pour Bruxelles. Le deuxième est idéologique : défendre la réimpression, c'est défendre la liberté de presse.

Pendant la crise de 1841, certains contrefacteurs s'étaient interrogés sur leur métier. Le premier, Charles Muquardt, petit contrefacteur de romans, rédige *De la contrefaçon et de son influence pernicieuse sur la littérature, la librairie et les branches qui s'y rattachent...* Cet avis est pour le moins étonnant de la part de quelqu'un qui vit de cette activité. Il s'explique néanmoins par le fait que Muquardt est opposé aux grandes sociétés qu'il juge dangereuses. S'il défend le principe de la contrefaçon et les aptitudes commerciales des professionnels, il pense (avec raison) que la concurrence risque de détruire le secteur¹⁸⁴. Selon lui, pour sauver les entreprises, il faudrait signer une convention avec la France. En échange de la reconnaissance par les Belges de la propriété littéraire des auteurs français, ceux-ci paieraient une indemnité aux imprimeurs bruxellois¹⁸⁵. Les contrefaçons déjà imprimées seraient écoulées et les reproducteurs devraient se spécialiser dans la réimpression des ouvrages classiques et des traductions d'auteurs français, – secteurs que leur abandonneraient les libraires parisiens¹⁸⁶. L'avis de Muquardt sera cité en exemple par de nombreux auteurs français mais les autres contrefacteurs ne prêteront guère attention aux avis formulés dans cette brochure.

Un autre réimprimeur, Charles Hen, répond à son confrère¹⁸⁷. Sa plaquette, diffusée par l'ensemble des libraires bruxellois, commence par : « La propriété littéraire n'est pas une propriété ». La question est, selon lui, divisée en deux aspects distincts : l'aspect moral et l'aspect matériel. Premièrement, la contrefaçon ne déroge à aucun principe légal ou moral et participe même « au grand principe de la communauté d'intelligence, principe grand, généreux et progressif¹⁸⁸ ».

**Chez Charles HEN, éditeur, rue des Minimes, et
chez tous les libraires du royaume :**
GALERIE (1840)
DES
CONTEMPORAINS ILLUSTRES,
AVEC UNE LETTRE PRÉFACE DE M. DE CHATEAUBRIAND.

Publicité pour une des productions de Charles Hen de 1844.¹⁸⁹

Hen prétend qu'en fait l'immoralité est du côté des éditeurs qui mettent un monopole sur les idées et qui font payer des prix exorbitants¹⁹⁰. Deuxièmement, l'aspect matériel du problème dépend de la cherté des ouvrages originaux. La contrefaçon belge permet de répandre les livres à travers le monde entier. Pour Hen, le monopole d'éditeur devrait être interdit et l'auteur rémunéré en fonction du nombre d'ouvrages vendus par chaque éditeur¹⁹¹. À ceux qui disent que la contrefaçon empêche le développement d'une littérature nationale, il répond que cette dernière ne peut naître que dans les

¹⁸³. Ibid., t. 1, p. 735.

¹⁸⁴. C. Muquardt, *De la contrefaçon et de son influence pernicieuse sur la littérature, la librairie et les branches qui s'y rattachent suivi d'un projet de convention entre la France et la Belgique pour l'abolition de la contrefaçon*. Bruxelles, C. Muquardt, 1841, p. 4.

¹⁸⁵. Ibid., p. 11.

¹⁸⁶. Ibid., p. 12.

¹⁸⁷. C. Hen, *Quelques mots en faveur de la contrefaçon*. Bruxelles, Tous les libraires, 1841.

¹⁸⁸. Ibid., p. 7.

¹⁸⁹. J. Dubreucq, *Bruxelles, une histoire capitale*. Bruxelles, Chez l'auteur, 1996, t. I, p. 332.

¹⁹⁰. Ibid., p. 18.

¹⁹¹. Ibid., p. 20.

nations anciennes¹⁹². Enfin, il termine en disant que, de toute façon, si la contrefaçon était interdite en Belgique, elle irait s'installer ailleurs¹⁹³. Cet opuscule sera distribué à un grand nombre d'exemplaires et sera pendant longtemps le credo des défenseurs de la contrefaçon.

En France, les protestations et les mesures pour contrer la réimpression ne se limitent pas aux tentatives des éditeurs pour la concurrencer. De nombreuses initiatives sont prises pour essayer de résoudre la question. Par exemple, en octobre 1840, Gérard de Nerval part à Bruxelles pour y créer *Piquillo*. Il est aussi chargé par le gouvernement français de rencontrer des responsables politiques et de faire une enquête sur l'état de l'opinion publique face à la contrefaçon. On ne connaît pas l'intégralité de ce rapport, mais il conclut qu'il est impossible de persuader la Belgique de renoncer à la contrefaçon. Du moins sans contreparties ou sans suivre la proposition d'Henri de Brouckère. Cette enquête ne l'empêchera d'ailleurs pas d'acheter la reproduction des œuvres complètes de son ami Édouard Ourliac « pour l'excellent prix de 5 francs¹⁹⁴ ». Il imite en cela Victor Hugo qui, lors d'un voyage à Bruxelles en septembre 1837, s'était amusé à compter les contrefaçons de ses œuvres et à en acheter. Comme tous les voyageurs de l'époque, il les avait ensuite ramenées en France en compagnie de réimpressions de Dumas à qui il en fit cadeau¹⁹⁵.

Notons aussi que de nombreux libéraux français ne voyaient pas la contrefaçon d'un mauvais œil. Le ministre Guizot déclarait qu'il « n'y voyait qu'un moyen de popularité, un instrument propageant l'influence du génie français, en abaissant le prix des livres et les mettant au niveau des bourses les plus humbles¹⁹⁶ ». Le président de la Cour de Cassation, Portalis, déclarait aussi que « la propriété littéraire est un préjudice commis au détriment de l'humanité »¹⁹⁷.

À l'opposé, la Société des Gens de Lettres envoie en 1841 un mémoire sur la contrefaçon au ministre de l'Intérieur français. Après avoir dressé un historique extrêmement instructif de la question, les auteurs sont obligés de reconnaître que si la contrefaçon connaît un succès, c'est grâce au « bon marché, à la bonne fabrication, à la découverte des débouchés¹⁹⁸ ». Ils reconnaissent d'ailleurs aussi que la réimpression a fait beaucoup pour répandre la littérature française¹⁹⁹. Après ces compliments, viennent les plaintes : la contrefaçon est une piraterie qui ruine les auteurs et les éditeurs, elle empêche l'exportation par les imprimeurs français et elle introduit même de grandes quantités de livres contrefaits en France. Pour vaincre ce « fléau », la Société va recommander de suivre les propositions de Charles Muquardt et d'Henri de Brouckère. La France s'occuperait des marchés intérieurs français et belges. Les imprimeurs français pourraient déléguer, moyennant rétribution, l'exploitation de l'étranger aux Bruxellois²⁰⁰. Enfin, les droits de douane sur la librairie seraient supprimés entre les deux pays et une agence s'occuperait de l'écoulement des contrefaçons existantes²⁰¹. Même si, comme le reconnaissent les auteurs de ce mémoire, la contrefaçon irait certainement s'installer dans un autre pays européen – la Suisse, par exemple, cette solution aurait pu être idéale pour tous les acteurs.

Le gouvernement français ne donnera cependant jamais suite aux propositions belges soutenues par la Société des Gens de Lettres – au sein de laquelle se trouvaient les auteurs les plus contrefaits (Balzac, Hugo, Arago, Sand). Il prendra néanmoins des mesures. Voulant peu à peu isoler la Belgique, il signera un traité de reconnaissance réciproque de la propriété littéraire avec le Royaume de Sardaigne le 28 août 1843. Il faut toutefois noter que pour de nombreux auteurs, le but de la Sardaigne était plutôt de se protéger des idées françaises que de marquer son désaccord vis-à-vis de la contrefaçon. Le but des deux pays ne sera jamais atteint. La Sardaigne, ancien productrice de contrefaçons, achètera de plus en plus de réimpressions d'auteurs français de l'époque classique. La France, qui voulait priver les Bruxellois d'un marché, verra leurs exportations en Italie augmenter. En effet, la Sardaigne fournissait des réimpressions françaises à tous les États italiens privés de ce producteur. Ils achèteront désormais en Belgique.

¹⁹². Ibid., p. 23.

¹⁹³. Ibid., p. 32.

¹⁹⁴. C. Tacou, *Gérard de Nerval*. Paris, Cahiers de l'Herne, 1980, p. 23.

¹⁹⁵. N. Savy, *Victor Hugo, voyageur de l'Europe*. Bruxelles, Labor, 1997, p.127.

¹⁹⁶. Cité dans H. Dopp, op. cit., p. 198.

¹⁹⁷. A. Hauman, *De la réimpression en Belgique*. Bruxelles : Meline, Cans & Cie, 1851.

¹⁹⁸. Société des Gens de Lettres, op. cit., p. 490.

¹⁹⁹. Loc. cit..

²⁰⁰. Ibid., p. 490.

²⁰¹. Ibid., p. 510.

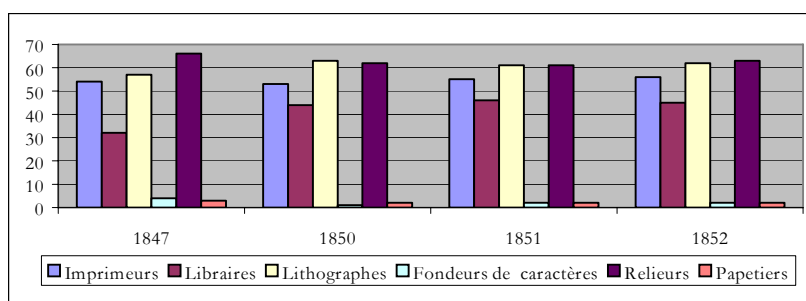
La Convention du 22 août 1852 et la fin de la contrefaçon

Les métiers du livre entre 1847 et 1852

On a souvent dit qu'après la crise de 1846, la contrefaçon meurt et que seuls quelques petits imprimeurs sans le sou continuent à produire des réimpressions. Nous allons essayer de vérifier cette assertion.

Le secteur du livre à Bruxelles (1847-1852)²⁰²

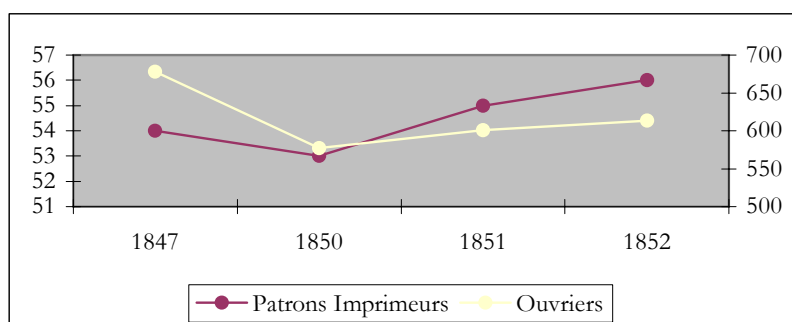
| | Imprimeurs | Libraires | Lithographes | Fondeurs de caractères | Relieurs | Papetiers |
|------|------------|-----------|--------------|------------------------|----------|-----------|
| 1847 | 54 | 32 | 57 | 4 | 66 | 3 |
| 1850 | 53 | 44 | 63 | 1 | 62 | 2 |
| 1851 | 55 | 46 | 61 | 2 | 61 | 2 |
| 1852 | 56 | 45 | 62 | 2 | 63 | 2 |



À travers ces chiffres, nous voyons bien que les années qui précèdent la Convention de 1852 ne sont pas aussi catastrophiques pour le secteur du livre bruxellois que nous le laissent croire certains commentaires de l'époque. L'hémorragie causée par les fermetures de 1846 a été arrêtée et on assiste même à une très légère hausse du nombre de professionnels en 1852. Cette hausse est d'autant plus remarquable que tout le monde sait en Belgique que des pourparlers sont en cours avec la France pour négocier la fin de la contrefaçon. Mais, l'espoir de réaliser des profits pousse quelques personnes entreprenantes à tenter leur chance.

Croissance du nombre d'ouvriers d'imprimerie à Bruxelles (1847-1852)²⁰³

| | 1847 | 1850 | 1851 | 1852 |
|--------------------|------|------|------|------|
| Patrons Imprimeurs | 54 | 53 | 55 | 56 |
| Ouvriers | 678 | 577 | 601 | 613 |



²⁰². Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1815-1828.

²⁰³. Archives de la Ville de Bruxelles, Registres des patentables de la Ville de Bruxelles, 1847-1852. *Almanach de commerce et d'industrie*. H. Tarlier, Bruxelles, 1850-1852.

Cette courbe nous permet d'affiner quelque peu notre analyse. Elle montre, en effet, que si des personnes sont prêtes à relever le défi pour se lancer dans le secteur, ces entreprises sont de très petite taille. La période séparant 1847 de 1850 marque une chute de 15% du nombre d'ouvriers employés. Autour de quelques maisons importantes, on voit donc apparaître une multitude de petites entreprises assez éphémères²⁰⁴. On est toutefois très loin des allégations de certains auteurs de l'époque qui prétendent que la contrefaçon ne fait plus vivre qu'une cinquantaine de personnes dans tout le pays²⁰⁵. La Société de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères de Jean-Paul Meline domine bien sûr tout le paysage de la contrefaçon. En 1850, son catalogue contient plus de 3 500 références dans tous les genres littéraires – depuis le roman jusqu'à la revue en passant par les sciences et l'histoire. Elle produit surtout des contrefaçons de grande qualité et exporte encore dans le monde entier²⁰⁶. La Société encyclographique pour les Sciences médicales a également survécu. Elle édite un *Panthéon classique et littéraire* qui connaît un grand succès et compte 350 titres de romans à la veille de la Convention²⁰⁷. Depuis 1847, des sociétés de moyenne importance se sont développées en profitant de la chute de la plupart des sociétés en commandite. Ces sociétés se livrent une concurrence importante sur les prix. La plus active est certainement Jamar & Cie qui propose une collection de plus de 350 titres à 70 centimes le volume. Alphonse Lebègue édite une collection semblable à 50 centimes le volume et le libraire Mertens en propose même pour 45 centimes. Ces ouvrages sont de très petit format (in-18° ou in-32° diamant) et sont d'une qualité évidemment très inférieure aux productions de Meline²⁰⁸.

Ces prix pourraient faire douter de la rentabilité de l'exploitation de la réimpression, mais un contemporain chiffre le prix de revient de ces ouvrages à environ 12 centimes, ce qui laisse entre 30% et 60% de bénéfice sur chaque livre vendu²⁰⁹. Vu ce prix dérisoire, de nombreux journaux (*L'Émancipation*, *L'Observateur*,...) offrent à leurs abonnés des petits volumes in-32° de deux cents pages chaque semaine²¹⁰. Autour de ces maisons gravitent des petits contrefacteurs professionnels (Charles Hen, Charles Muquardt, Lelong, ...) ou occasionnels, tous les imprimeurs bruxellois se livrant à un moment ou l'autre à la contrefaçon²¹¹.

Une autre idée de l'état du secteur nous est donnée en examinant le chiffre des exportations. Ces chiffres montrent également que la contrefaçon n'était absolument pas mourante à cette époque même si la proportion d'ouvrages originaux augmente. Les exportations atteignent même un niveau jamais atteint en 1851 et 1852. Il faut cependant nuancer ces chiffres par la perte de valeur des livres qui ne devaient plus valoir qu'entre 4 et 5 francs du kilo contre 10 francs dans les années quarante. Mais, ces faibles prix rapportaient beaucoup plus de bénéfices à leurs producteurs que ceux des années 1840, grevés par les frais généraux.

²⁰⁴. H. Liebrecht, op. cit., p.33.

²⁰⁵. C. Muquardt, *De la contrefaçon et de la propriété littéraire*. Bruxelles, Delevingne, 1849.

²⁰⁶. A. Blanqui, op. cit., p. 455.

²⁰⁷. H. Dopp, op. cit., p. 163.

²⁰⁸. Loc. cit.

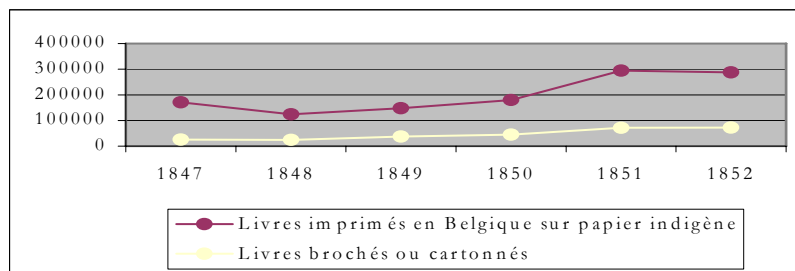
²⁰⁹. L. Liebrecht, op. cit., p. 16.

²¹⁰. E. Robin, op. cit., p. 12.

²¹¹. A. Blanqui, op. cit., p. 455.

La proportion de réimpressions dans les exportations de livres belges
(1836-1847) exprimée en kilos ²¹²

| | Livres imprimés en Belgique sur papier indigène | % | Livres brochés ou cartonnés | % | Total |
|---------------------|---|-----|-----------------------------|-----|--------|
| 1847 | 170707 | 87% | 25507 | 13% | 196214 |
| 1848 | 124433 | 83% | 24872 | 17% | 149305 |
| 1849 ²¹³ | 147379 | 80% | 36845 | 20% | 184224 |
| 1850 ²⁵⁸ | 179786 | 80% | 44946 | 20% | 224732 |
| 1851 | 294545 | 80% | 71668 | 20% | 366213 |
| 1852 ²⁵⁸ | 287699 | 80% | 71925 | 20% | 359624 |



Ces chiffres montrent également que la contrefaçon n'était absolument pas mourante à cette époque, même si la proportion d'ouvrages originaux augmente. Les exportations atteignent même un niveau jamais atteint en 1851 et 1852. Il faut cependant nuancer ces chiffres par la perte de valeur des livres qui ne devaient plus valoir qu'entre 4 et 5 francs du kilo contre 10 francs au milieu des années quarante. Mais ces faibles prix rapportaient beaucoup plus de bénéfices à leurs producteurs que ceux des années 1840, grevés par les frais généraux.

Les exportations de réimpressions belges en 1851 (exprimées en kilos)²¹⁴

| Pays | Quantité | Pays | Quantité |
|--------------------|----------|------------|----------|
| Angleterre | 90169 | Autriche | 3676 |
| États Allemands | 68879 | Luxembourg | 3556 |
| États Italiens | 66092 | USA | 2771 |
| Pays-Bas | 29449 | Autres | 1556 |
| France | 16641 | Turquie | 1340 |
| Portugal + Espagne | 4654 | Australie | 1159 |
| Amérique du Sud | 4603 | | |

À la vue de ces statistiques, on constate que les reproducteurs belges connaissaient encore un grand succès à l'étranger. Les exportations vers l'Angleterre ont été multipliées par cinq et celles vers l'Italie, par trois. La quantité a été doublée vers les marchés des États-Unis, d'Amérique du Sud et d'Autriche. Même si les exportations vers l'Allemagne et les Pays-Bas sont en légère régression, ils restent des acheteurs très importants. Enfin, même les exportations vers la France sont en augmentation de 25%. Par contre, la Russie et le Brésil se sont désormais tournés en grande partie vers les originaux

²¹². Ministère de l'Intérieur, *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers*. Bruxelles, Vandooren, 1847-52.

²¹³. Il semble impossible de connaître la proportion de réimpressions pour les années 1849, 1850 et 1852. Nous avons donc pris la base la plus pessimiste qui est atteinte en 1851 soit 80 %. Ces chiffres ne sont donc fournis que de manière indicative, toutefois cette base semble fiable. A. Blanqui note que la proportion de réimpressions se stabilise après 1848. (A. Blanqui, op.cit., p. 154.).

²¹⁴. Ministère de l'Intérieur, *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers*. Bruxelles : Vandooren, 1852, p 115.

français²¹⁵. L'ensemble de ces chiffres nous permet de conclure que la contrefaçon n'était pas moribonde au point de vue commercial en 1852. Certes, elle a connu une période très délicate entre 1847 et 1850, mais la situation semble être redevenue meilleure par la suite. En fait, cette crise a assaini le secteur en éliminant les entreprises en mauvaise santé financière. N'oublions pas non plus que le secteur du livre a toujours été, et cela dans tous les pays, sujet à des crises épisodiques. Nous pensons pouvoir dire que l'opinion qui veut que la Convention franco-belge de 1852 n'a fait que sanctionner la ruine d'un secteur devenu quasi inexistant est fautive. La mauvaise santé du secteur ne peut donc expliquer à elle seule pourquoi la Belgique va signer la Convention. Nous allons donc nous tourner vers les causes politiques et diplomatiques.

L'opinion publique et la mort de la contrefaçon

À partir de 1847, il semble qu'une grande partie de l'opinion commence à désapprouver la réimpression. Pour les patriotes et les intellectuels, elle n'était qu'un moyen de propagation des idées françaises et de destruction de la littérature nationale. Le public lettré lisait depuis des années sous la plume des écrivains français que cette industrie était un vol et un piratage. Enfin, le clergé et les journaux catholiques la dénonçaient comme étant immorale et dangereuse pour la famille. En plus, de nombreux commentateurs opposés à la réimpression mènent une véritable campagne pour déclarer que, depuis 1848, la contrefaçon est un secteur moribond. Selon eux, en dehors de la société dirigée par Jean-Paul Meline (qui – déclaraient-ils – était aussi très mal en point), quasiment plus personne ne vivait de ce secteur qui jetait l'opprobre sur toute la Belgique. Les contrefacteurs deviennent donc des propagateurs d'idées subversives et des égoïstes à moitié ruinés qui empêchent l'éclosion d'une littérature belge²¹⁶. Tout cela suffisait pour qu'une bonne partie du pays désapprouve cette industrie.

Les libéraux se sentaient encore obligés de la défendre pour trois raisons : la protection de la liberté de presse, la sauvegarde d'un secteur économique bruxellois et l'opposition aux catholiques. Cela n'empêche pas de nombreuses personnalités de tendance libérale d'adhérer à l'idée que la contrefaçon empêchait l'éclosion d'une littérature belge. L'opposition entre les deux tendances est visible au parlement. Le 18 décembre 1848, à la Chambre, Charles Rogier²¹⁷ déclarait encore au député catholique d'Arlon, Jean-Baptiste Nothomb²¹⁸ que « sous des dehors indignés, la plupart des artistes sont ravis d'être contrefaits²¹⁹ ». Le 16 février, alors que des députés se plaignent du cumul de charges exercées par Adolphe Quételet et Jean-François Vleminck, les députés catholiques Pierre de Decker et Félix de Mérode²²⁰ répliquent « qu'on ferait mieux de protéger les savants dans un pays où la contrefaçon interdit aux littérateurs de vivre de leur plume²²¹. »

Les libéraux vont néanmoins abandonner peu à peu les réimprimeurs. Le premier signe de cet abandon apparaît quand le monde des lettres belge s'organise aussi pour mener l'attaque contre la réimpression. Le 4 juin, la Société des Gens de Lettres Belges et le Cercle Artistique et Littéraire envoient une pétition au Parlement. Ils demandent l'abolition de la contrefaçon pour permettre la création d'une littérature en Belgique, littérature qui ne pourra exister si on ne lui ouvre les portes de la France, hostile aux auteurs belges à cause de la reproduction²²². Lors de la lecture à la Chambre, le

²¹⁵. J.-Y. Mollier, *Le Commerce de la librairie en France au XIX^e siècle (1789-1914)*. Paris, IMEC, 1997, p. 54.

²¹⁶. E. Robin, op.cit., 75.

²¹⁷. Charles Rogier (1800-1885), homme politique libéral, député de Turnhout (1831-1837), d'Anvers (1837-1854, 1857-1863), de Bruxelles (1856), de Tournai (1863-1885). Ministre de l'Intérieur (1832-1834), chef de cabinet et ministre de l'Intérieur (1847-1852, 1857-1861) et des Affaires étrangères (1861-1868). Cf. H. Hasquin, op.cit., p. 412.

²¹⁸. Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881), député d'Arlon de 1831 à 1840, ministre de la Justice (1839, 1842-1843), chef de cabinet et ministre de l'Intérieur (1841-1843), ministre de l'Intérieur (1843-1845). Membre de l'Académie royale. Cf. H. Hasquin, op.cit., p.348.

²¹⁹. L. Hymans, op. cit., t. 2, 18/12/1848.

²²⁰. Félix de Mérode (1791-1857), homme politique catholique, député de Nivelles de 1833 à 1857. Ministre d'État en 1831, de la Guerre en 1832, des Affaires étrangères de 1833 à 1834 et ministre des finances en 1839. Cf. H. Hasquin, op.cit., p. 325.

²²¹. L. Hymans, op. cit., t. 2, 16 février 1849.

²²². Société des Gens de Lettres Belges, *Pétition pour l'abolition de la contrefaçon et le soutien à la littérature nationale*. 1849 (citée dans G. Charlier, op. cit., p. 25).

rapporteur Joseph Toussaint (député libéral de Tielt) proclame la légitimité de la pétition car « la contrefaçon est un obstacle à peu près infranchissable à l'existence d'une littérature belge quelconque²²³. » Le 20 février 1850, une autre pétition est adressée aux Chambres. Elle émane de la Société des Gens de Lettres Flamands dirigée par Ferdinand Snellaert²²⁴. Outre la suppression de la contrefaçon en Belgique, les auteurs demandent un traité avec les Pays-Bas qui réimpriment certains ouvrages flamands²²⁵. Les pétitionnaires pensaient, en effet, que la contrefaçon, qui participait activement à la diffusion de la langue française, empêchait la reconnaissance du flamand en Belgique.

Les auteurs français, quant à eux, ont peu à peu cessé leurs attaques en voyant qu'elles ne servaient à rien. En plus, l'extension que les libraires français commencent à donner à la diffusion de leurs livres à l'étranger rend la contrefaçon moins scandaleuse²²⁶. Toutefois, s'ils rédigent moins d'articles polémiques, ils continuent à faire pression sur le gouvernement français pour trouver des solutions. En 1848, Jules Hetzel vint en Belgique au nom de la jeune République, notamment pour étudier le problème de la contrefaçon. Il recommande, à nouveau, la partition du marché du livre francophone entre Belges et Français. Pour éviter toute fraude après cette partition, il recommande d'obliger les éditeurs belges à imprimer sur leur page de garde : « Édition autorisée pour la Belgique et l'étranger – interdite en France »²²⁷. Mais une autre option sera prise par le gouvernement français.

La Convention littéraire du 22 août 1852

Dès 1846, au nom de la Société des Gens de Lettres, Victor Hugo proposait au gouvernement français de signer des traités internationaux où la propriété littéraire serait reconnue réciproquement en suivant l'exemple de l'accord avec la Sardaigne²²⁸. Cette politique va être suivie par la France qui commence à négocier avec le Hanovre, le Portugal, la Prusse, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Ces négociations vont bien sûr être connues en Belgique et provoquer un certain affolement. Les deux principaux marchés de la contrefaçon belge étaient l'Angleterre et la Prusse. Or, ces deux pays avaient déjà accepté le principe d'une propriété littéraire réciproque : il suffisait donc aux Français d'interdire la contrefaçon des auteurs de ces pays sur son territoire pour bénéficier de la réciprocité²²⁹.

Le cabinet dirigé par Charles Rogier va préférer prendre les devants et entamer des négociations avec la France. Après tout, la contrefaçon est devenue impopulaire en Belgique, elle est réputée ruinée et risque de perdre ses débouchés. Deux raisons extérieures poussent également la Belgique à traiter. La première est que l'État belge veut négocier un nouvel accord commercial avec la France. La Convention linière de 1842 et le traité commercial du 15 décembre 1845 signés entre les deux pays s'étaient révélés assez défavorables aux exportations belges, particulièrement pour les principaux produits nationaux (tissus, lin, houille, fer). La Belgique souhaitait donc que des négociations fructueuses sur la propriété littéraire soient le départ d'un nouveau traité commercial. Deuxièmement, la Belgique veut se concilier les bonnes grâces de la France, qui est de plus en plus regardée comme une ennemie potentielle. L'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte, dont les partisans ont toujours défendu l'annexion de la Belgique, fait peur à de nombreux Belges. Le ministre d'Hoffschmid, chargé des Affaires étrangères, déclare en 1851 qu'il faut « Une convention littéraire puisque la France y attache un grand prix et surtout la paix²³⁰ ».

Des contacts sont pris entre les deux pays dès décembre 1850 pour renégocier le Traité de

²²³. Loc. cit..

²²⁴. Ferdinand Snellaert, (1809-1872), philologue et historien de la littérature. Participe à la création de plusieurs sociétés culturelles flamandes : « De Tael is gansch het volk », « Nederlandsche Congressen », « Willemsfonds ». Rapporteur de la Commission Flamande en 1856. Cf. H. Hasquin, , op.cit., p. 435.

²²⁵. L. Hymans, op. cit., 20/02/1850.

²²⁶. G. Charlier, op. cit., p. 26.

²²⁷. P.-J. Hetzel, *Notes sur l'abolition de la contrefaçon*. Voir : Archives de la Ville de Bruxelles, Archives de la Police, Dossier P.-J. Hetzel.

²²⁸. J. Hellemans, op. cit., p. 308.

²²⁹. G. Molinari, *De la propriété littéraire et de la contrefaçon*. dans : *Journal des Économistes*. Paris : Guillaumin, t. 31, avril 1852, p.262-63.

²³⁰. Ministère des Affaires Étrangères, *Négociations commerciales France-Belgique 1836-51*. Dossier 2071, Lettre du ministre d'Hoffschmid à Firmin Rogier, 11 novembre 1851.

Commerce de 1845 qui arrivait à son terme le 10 août 1852. La France mit immédiatement la question de la propriété littéraire sur la table de négociation. Elle possédait un argument de poids en mettant la contrefaçon, industrie secondaire, en opposition avec les exportations de fonte, de houille et de toile, industries si importantes pour le pays²³¹. À cette occasion, Charles Rogier aurait déclaré à un diplomate français : « Il n'y a plus là [dans la contrefaçon] ni honneur, ni profit²³² ». C'est son frère, Firmin Rogier²³³, ambassadeur de Belgique en France, qui est chargé de mener les négociations avec Turgot, représentant de la France. Toute la difficulté était de savoir quels étaient les avantages que l'on obtiendrait de la suppression de la réimpression.

Bien évidemment, la nouvelle de ces négociations se répandit très vite et l'opposition à la suppression de la réimpression se mobilisa. Les députés libéraux bruxellois firent entendre leur voix à la Chambre, le 3 mars 1851, en soutenant une pétition des patrons et ouvriers du secteur²³⁴. Il faut dire que l'un de ces députés était Daniel Hyacinthe Léon Cans, principal associé de Jean-Paul Meline, qui siégeait à la Commission de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce²³⁵. Comme c'est cette société qui a le plus à perdre dans l'abolition de la contrefaçon, elle dirige donc toute la campagne anti-convention et de nombreuses réunions sont organisées dans les locaux de la société. Il semble toutefois que ces personnalités ne se fassent guère d'illusions sur le résultat des négociations et que leur but est surtout d'obtenir les conditions d'écoulement des livres et les indemnités les plus favorables aux reproducteurs²³⁶.

Des campagnes de presse sont lancées pour soutenir ou critiquer les contrefacteurs. Charles Muquardt et Charles Hen reprennent la plume pour diffuser leur opinion. En réponse au plaidoyer de ce dernier, Muquardt écrit que la contrefaçon est devenue inutile et invivable. D'une part les libraires français commencent à produire plus et à moindre coût ; d'autre part, les accords négociés entre la France et de nombreux pays européens vont supprimer les marchés des Bruxellois. Selon lui, le salut viendrait d'un accord avec la France sur la propriété littéraire en échange d'indemnités. Celles-ci permettraient aux libraires de se reconvertir entièrement dans la réimpression d'ouvrages classiques, activité particulièrement rentable en raison des infrastructures et des contacts commerciaux à l'étranger que possédaient les Belges²³⁷. Il reconnaît cependant qu'il ne croit pas que cela sera suffisant pour permettre l'éclosion et la reconnaissance à l'étranger d'une littérature nationale belge, les auteurs flamands n'étant pas compris et les auteurs francophones n'ayant aucune chance sur le marché français²³⁸. Cette demande de réforme ne l'empêche d'ailleurs pas de déclarer à la fin de son ouvrage que « s'il a l'intention d'éclairer l'opinion publique sur les véritables intérêts de la littérature et de la librairie, il ne veut nuire en rien au commerce de sa maison. Il prie donc MM. les libraires étrangers de bien vouloir s'adresser à sa maison pour l'achat des contrefaçons fabriquées en Belgique »²³⁹. La campagne de presse va avoir un impact auprès de la population. Se rendant compte que la contrefaçon est encore bien vivante puisqu'elle fait l'objet de tant de préoccupations, l'opinion va s'attendre à ce que l'on tire tout le parti possible de l'abolition. Elle semble même être prête à une épreuve de force commerciale avec la France²⁴⁰.

Pendant toute la période des négociations, la vie politique tant belge que française fut très agitée. En Belgique, des tensions se font jour sur la question scolaire. Le gouvernement tombe en septembre 1851 sur la question des droits de succession. En juillet 1852, sa démission est demandée suite à la défaite électorale des libéraux. La France avait subi le coup d'État du 2 décembre 1851, la

²³¹. E. Robin, op. cit., p. 232.

²³². Cité dans J. Hellemans, op. cit., p. 35.

²³³. Firmin Rogier (1791-1865), correspondant du gouvernement provisoire à Paris, devient secrétaire de l'ambassade à Paris et conseiller en 1837. Ministre plénipotentiaire en 1848, il conduit les négociations commerciales avec la France. Cf. *Biographie générale des belges morts ou vivants*. Bruxelles, G. Deroovers, 1850, p.174.

²³⁴. L. Hymans, op. cit., t. 3, 03 mars 1851.

²³⁵. J.-L. De Paepe & C. Raïndorf-Gerard, op. cit., p. 59.

²³⁶. Ministère des Affaires Étrangères, Négociations commerciales France-Belgique 1836-1851, dossier 2071.

²³⁷. C. Muquardt, *De la propriété littéraire internationale, de la contrefaçon et de la liberté de presse*. Bruxelles : Muquardt, 1851, p. 43.

²³⁸. Ibid., p. 37

²³⁹. Ibid., p. 44.

²⁴⁰. J. Hellemans, op. cit., p. 36.

proclamation de la présidence décennale en janvier 1852, l'exil d'une grande partie de l'intelligentsia. Tout cela, ajouté à l'attitude du prince-président vis-à-vis de la Belgique, rendait les négociations très ardues.

Au mois de juillet 1852, rien n'est encore conclu entre les deux pays. En fait, l'abandon par la Belgique de la contrefaçon avait de plus en plus perdu de sa valeur au fil des négociations car des accords littéraires entre la France et d'autres pays européens avait été conclus. Dans un décret présidentiel du 28 mars 1852, la France avait étendu la propriété littéraire à tous les auteurs étrangers. Comme nous l'avons expliqué plus haut, les marchés anglais et prussien s'étaient donc automatiquement fermés aux contrefaçons de livres français venant de Belgique²⁴¹. En outre, une convention fut signée avec le Royaume de Hanovre le 8 avril 1851 et, le 12 avril de la même année, une autre avec le Portugal²⁴². La Belgique désirait cependant négocier l'abandon de la contrefaçon en échange du meilleur prix possible : c'est-à-dire une baisse des droits d'entrée sur les houilles belges en France. La France préférait des abaissements sur le bétail et sur le houblon. Charles Rogier déclara cette proposition ridicule. Il demandait en plus que les droits d'entrée très protectionnistes sur les livres belges soient abaissés et que les contrefaçons imprimées avant la ratification du traité puissent être écoulées. Il recommande aussi de la fermeté aux négociateurs belges : « Conciliant, tant qu'on voudra, mais suppliant, non, humble, non, dupe, non²⁴³ ». Son frère est cependant obligé de modérer ces instructions : « Nous sommes les moins forts, il faut donc procéder par tempérament et s'efforcer d'obtenir non pas tout ce qu'on veut, mais tout ce qu'on peut²⁴⁴ ». Il propose d'accepter les baisses sur le bétail, le houblon, les cotonnades car la Belgique ne peut se permettre de rompre avec sa puissante voisine²⁴⁵. Sur les conseils de Firmin, Charles Rogier acceptera finalement les propositions françaises en échange d'une déclaration d'amitié de la part de la France et de la promesse d'une renégociation du traité de commerce de 1845 sitôt la convention littéraire approuvée. Le 10 août, jour de la fin des négociations, la déception de son frère est cependant très visible dans ses lettres : « Je n'ai pas besoin de te dire que nous avons défendu le terrain pied à pied et que si nous n'avons pas obtenu plus, c'est que c'était au-dessus de nos forces. Je sais quelle responsabilité pèse sur nous²⁴⁶ ».

Le 22 août, la Convention littéraire était signée par les représentants des deux pays. Le texte définitif avait été légèrement amélioré sur la forme pour permettre au gouvernement belge de conserver la face²⁴⁷. Cette Convention ne devait toutefois s'appliquer qu'après la signature d'un traité définitif de commerce entre les deux pays. En échange de l'abandon de la contrefaçon, la Belgique bénéficiait dès le 22 août d'une réduction des droits de douanes sur le houblon, le bétail et les cotonnades. Mais le 9 septembre 1852, la France annonçait que si la Belgique n'acceptait pas immédiatement la reconduction pure et simple du traité commercial de 1845, ces avantages ne seraient pas appliqués et les droits sur la houille et les fontes augmentés. La Belgique ayant refusé l'ultimatum, ces mesures furent appliquées²⁴⁸.

Les négociations furent difficiles. Finalement, un traité fut conclu le 27 février 1854 et la Convention littéraire entra en application le 12 avril de la même année, après une ratification sans surprise par le parlement.

Mort définitive de la contrefaçon

Entre 1852 et la ratification définitive du traité en 1854, les contrefacteurs continuèrent tout à fait légalement leurs activités. Les contrefaçons continuaient à se vendre avec succès sur le marché intérieur et à l'étranger. Les exportations de livres belges seront encore en augmentation : 360 000

²⁴¹. République Française, *Décret du 28 mars 1852 relatif à la propriété des ouvrages littéraires et artistiques publiés à l'étranger*. Paris . Imprimerie Nationale, 1852.

²⁴². P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Paris, Librairie Classique Larousse, 1869, t. 3, p.7.

²⁴³. Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier, Bruxelles, 3 août 1852 publiée dans E. Discailles, op. cit., p. 404.

²⁴⁴. Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier, Paris, 5 août 1852 publiée dans E. Discailles, op. cit., p. 404.

²⁴⁵. Ibid., p. 406.

²⁴⁶. Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier, Paris, 10 août 1852 publiée dans E. Discailles, op. cit., p. 410.

²⁴⁷. Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier, Paris, 22 août 1852 publiée dans E. Discailles, op. cit., p. 412.

²⁴⁸. M. Suetens, *Histoire de la politique commerciale de la Belgique depuis 1830 à nos jours*. Bruxelles : Librairie encyclopédique, 1955, p. 73.

kilos pour 1853 et 390 000 pour 1854, les libraires faisant tout pour liquider leurs stocks²⁴⁹. En 1855, l'écoulement des contrefaçons existantes permet d'exporter encore plus de 320 000 kilos de livres alors que plus rien de neuf n'est produit²⁵⁰.

La campagne menée par les professionnels continue cependant car certains espèrent encore que le parlement ne ratifiera pas le traité. Le refus des députés hollandais de signer un traité identique avec les Français, en donnant pour raison le prix plus modique des contrefaçons et l'attitude menaçante de la France, leur donnent l'espoir que les députés belges vont refuser le traité²⁵¹. Toutefois, le sort défavorable réservé à une pétition des ouvriers des industries typographiques, linières, houillères et métallurgiques protestant contre l'attitude de la France, détruit beaucoup de leurs illusions. Le 3 novembre, le gouvernement avait, en effet, refusé le débat sur cette demande en la jugeant inopportune et s'était contenté de demander aux pétitionnaires de faire preuve de « patriotisme²⁵² ».

Le secteur ne se contente cependant pas d'écouler ses contrefaçons et de protester auprès du gouvernement, il se réorganise peu à peu. Si de nombreux contrefacteurs ferment leur porte, leurs stocks et leurs installations sont rachetés par de nouveaux venus²⁵³. En 1854, la Société de Librairie, Imprimerie et Fonderie de caractères est dissoute, non pas à cause de sa mauvaise santé mais suite au décès de son directeur et principal actionnaire, Jean-Paul Meline. Son fonds est immédiatement racheté par Christophe Bruylant, qui écoulera les contrefaçons déjà imprimées²⁵⁴. La mort de la contrefaçon ne va donc pas être une catastrophe pour le secteur du livre à Bruxelles. Non pas parce qu'il était déjà détruit avant la Convention, mais grâce aux installations performantes que les contrefacteurs laissent en place. Les nouveaux imprimeurs vont se spécialiser peu à peu dans plusieurs autres domaines. Le premier sera la réimpression des livres du domaine public, qui occupait déjà une partie importante des activités des contrefacteurs. Le deuxième, l'édition et la réédition d'ouvrages jugés licencieux et érotiques, qui connaîtra son paroxysme avec l'activité d'Auguste Poulet-Malassis dans les années 1860²⁵⁵. Et enfin, dans l'édition des œuvres des proscrits du régime impérial.

Après l'intransigeance des Bourbons en matière de littérature qui avait permis le développement de la contrefaçon, la censure napoléonienne allait orienter vers Bruxelles les éditeurs et auteurs français. Ils permettront à la capitale de connaître de nouveaux succès éditoriaux. Profitant de la latitude donnée aux éditeurs belges de réimprimer les ouvrages français avec le consentement de leurs auteurs, Jules Hetzel faisait imprimer sur le frontispice de sa collection en Belgique : « Édition autorisée pour la Belgique et l'étranger, interdite en France. Avis important : Beaucoup d'ouvrages publiés dans la Collection Hetzel sont plus complets que les mêmes ouvrages publiés en France. Ils sont imprimés sur les manuscrits originaux en Belgique et n'ont point eu à subir les retranchements qu'exige souvent la législation française²⁵⁶ ».

Les contrefacteurs avaient déjà commencé l'édition d'ouvrages de proscrits dès 1851. Ainsi, Alexandre Dumas écrivait à Meline pour le remercier de ses bons sentiments envers lui-même et son fils. Au passage, Dumas lui proposait de revoir et de compléter l'édition bruxelloise de ses *Mémoires* qui avaient été écourtées par la censure française. Il voulait faire de la version belge la seule et unique édition complète de ce livre. Il rajoutait qu'il espérait : « Que de cette première et commune publication d'un auteur français et d'un éditeur belge datera une ère nouvelle pour les relations littéraires et commerciales entre les deux pays²⁵⁷ ». Dumas avait vu juste. L'héritage technique et culturel des contrefacteurs allait permettre à la Belgique de diffuser, cette fois tout à fait légalement, certains chefs-d'œuvre de la littérature française de la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'édition originale des *Misérables*, publiée par les Bruxellois Lacroix et Verboekhoven, allait en être l'apogée.

²⁴⁹. D. Degrevé, op.cit., p. 675.

²⁵⁰. Loc. cit.

²⁵¹. G. Clermont, op. cit., 17.

²⁵². L. Hymans, op. cit., t. 3, 3 novembre 1852.

²⁵³. H. Liebrecht, op. cit., p. 101.

²⁵⁴. Ibid., p. 138.

²⁵⁵. R. Fayt, *Auguste Poulet-Malassis*. Bruxelles : Libraires Momentané–nement Réunis, 1993.

²⁵⁶. J. Hellemans, op.cit., p. 190.

²⁵⁷. A. Dumas, *Mémoires*. Bruxelles : Meline, Cans & Cie, 1852, t. 1, p.3.

En vente chez MM. A. LACROIX, VERBOECKHOVEN et C^{ie}, éditeurs, ainsi que chez tous les libraires :

LES MISÉRABLES

ROMAN PAR

(1862)

VICTOR HUGO.

Seule édition originale et de propriété, imprimée avec grand soin sur beau papier Cavalier in-8°.

L'ouvrage est divisé en cinq parties de deux volumes chacune.

Le volume, bel in-8° de plus de 400 pages, coûtera 6 francs. — Des prospectus seront envoyés aux amateurs qui en feront la demande. Les demandes seront inscrites par ordre de date et fournies suivant l'ordre d'inscription.

Chaque partie paraîtra de trois en trois semaines. La 1^{re} partie paraît fin mars.

Contre le montant en timbres-poste ou en mandat sur la poste, on recevra le volume franco dans tout le pays.
Les lettres doivent être affranchies.

Publicité de 1864 pour la sortie des Misérables²⁵⁸

Conclusions

La contrefaçon a souvent été tenue pour responsable de tous les maux dont souffraient les littératures belge et française. Nous pensons, au contraire, qu'elle a joué un rôle plutôt positif dans l'histoire littéraire du XIX^e siècle.

La première conséquence de la contrefaçon a été de faire évoluer les pratiques commerciales et industrielles du secteur de l'édition partout en Europe et particulièrement en France. L'apathie des éditeurs français dans la première moitié du XIX^e siècle est bien connue. Assurés de voir leurs productions achetées par les cabinets de lecture, pour qui le prix n'a que peu d'importance, ils produisent des livres luxueux, chers et artificiellement gonflés – interlignes, marges et blancs en quantités trop élevées. Le tirage de chaque livre est limité et le marché étranger n'est que fort peu approvisionné. La concurrence des contrefaçons va les obliger à offrir des livres au rabais, puis à diminuer leurs prix et, enfin, à moderniser leurs installations techniques. Des formats plus petits, plus maniables, vont être inventés. Finalement, les libraires français vont produire de plus en plus pour l'exportation, profitant des marchés ouverts par les contrefacteurs belges.

Remarquons que les effets de la concurrence des contrefacteurs sur les marchés étrangers n'ont jamais empêché le développement des exportations françaises. Même en 1845, apogée de la réimpression, la quantité d'ouvrages en provenance de France est trois fois supérieure aux exportations de contrefaçons²⁵⁹. Pour les années antérieures, la France exportait entre cinq et dix fois plus de livres que la Belgique²⁶⁰. Cette dernière n'a détrôné la France que pour les exportations en Prusse et aux Pays-Bas. Dans tous les autres pays, elle était largement en deçà. La librairie française produisant au maximum de ses capacités, la disparition de la contrefaçon n'aurait donc pas augmenté de façon sensible les exportations françaises²⁶¹.

Le tort porté aux libraires français est d'autant plus minime qu'ils disposaient totalement de leur marché intérieur. En effet, malgré les affirmations de certains auteurs, la contrebande de contrefaçons d'ouvrages non censurés à l'intérieur du territoire français a toujours été minime et plus folklorique que dangereuse²⁶². En fait, les éditeurs belges avaient mis le doigt sur le plus gros handicap de la librairie française : son prix. Quand les éditeurs acceptèrent de passer à une distribution de masse, suivant l'exemple de Gervais Charpentier, leurs exportations purent profiter des marchés que les Bruxellois avaient ouverts dans le monde entier. La contrefaçon a agi plus comme un aiguillon poussant les producteurs français à sortir de leur apathie que comme un croque-mitaine les empêchant de vivre. Une question reste cependant posée : pourquoi les éditeurs français n'ont-ils jamais profité des possibilités de protection offertes dans notre législation ? La loi du 23 janvier 1817 permettait aux éditeurs étrangers d'être protégé sur le sol belge s'ils se faisaient imprimer – même symboliquement –

²⁵⁸. J. Dubreucq, *Bruxelles, une histoire capitale*. Bruxelles, Chez l'auteur, 1999, t. VIII, p. 212.

²⁵⁹. République Française, *Tableau décennal du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*. Paris, Imprimerie nationale, 1830-54.

²⁶⁰. Loc. cit.

²⁶¹. J.-Y. Mollier, *Le Commerce international de la librairie française au XIX^e siècle*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. 1983.

²⁶². M. Lyons, op. cit., p.69.

dans le pays ou s'ils choisissaient un coéditeur national. Certains pensent que cette possibilité évidente leur a simplement échappé. Nous n'avons pas pu trouver de réponse à cette question. Un autre reproche adressé à la contrefaçon a été de dépouiller les auteurs. Les contrefacteurs leur enlevaient certes le bénéfice normal de leur travail. Toutefois, ce bénéfice était tout théorique puisque leurs livres avaient déjà été achetés par des éditeurs et ceux-ci diffusaient les ouvrages au maximum de leur possibilité de production. On connaît bien les plaintes de Balzac qui accusait les contrefacteurs de l'avoir dépouillé de plus de 2 000 000 de francs. La célèbre phrase « J'ai trente ans, plus de 200 000 francs de dettes et la Belgique a le million que j'ai gagné²⁶³ » est une chimère. Charles Hen et Herman Dopp ont bien démontré que le « tort théorique » fait à Balzac se montait au plus à une cinquantaine de milliers de francs²⁶⁴. Nous pensons qu'en fait la contrefaçon a été un formidable moyen de diffusion de la littérature.

La réimpression a d'abord permis de diffuser les auteurs ailleurs que dans leur pays d'origine quand les libraires légitimes n'en étaient pas capables. Ses prix modiques ont permis à toute une série de personnes de lire en plus grande quantité quand la faible diffusion des ouvrages originaux ou leur coût trop important en faisaient des objets rares. N'oublions pas qu'au XIX^e siècle, la base sociale des lecteurs s'élargit de plus en plus à la très petite bourgeoisie pour qui le prix du livre devient un critère fondamental. La contrefaçon a aussi permis de faire connaître aux lecteurs des auteurs contemporains. On ne doit pas oublier que les lecteurs du XIX^e siècle sont avant tout des lecteurs d'ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles. De 1820 à 1845, sans la contrefaçon, la Belgique aurait surtout lu des ouvrages religieux ou moraux, les philosophes des Lumières ou les fables de La Fontaine. Quant on examine les tirages de livres exécutés en France jusqu'en 1840 et la liste des « bests-sellers » éditée par Martin Lyons²⁶⁵, on ne retrouve aucun auteur contemporain dans la liste à l'exception des œuvres de Béranger dans leurs versions censurées. Perrault, La Fontaine, Molière, Massillon, Voltaire et Rousseau tiennent le haut du pavé²⁶⁶. À la fin des années trente, on voit apparaître Hugo et Sue²⁶⁷ et il faut attendre l'année 1845 pour voir ces derniers détrôner les classiques des siècles passés en compagnie de Dumas, Lamartine, Saint-Ouen et Sand²⁶⁸.

La contrefaçon permettait donc de répandre et populariser le nom d'auteurs encore vivants dans des catégories de lecteurs qui auraient dû se contenter des œuvres – moins onéreuses tombées dans le domaine public ou parues en feuilleton. La contrefaçon joua également un rôle positif dans la diffusion d'ouvrages historiques ou scientifiques dont le coût, en édition originale, était prohibitif. Les œuvres d'Adolphe Thiers, de Jean Simonde de Sismondi, de Jules Michelet n'auraient jamais connu une telle propagation sans les contrefacteurs. Ce rôle a d'ailleurs été reconnu par un des plus grands ennemis de la contrefaçon : Jules Janin, qui déclarait en août 1852 : « Ami contrefacteur, c'est à toi que je dois cette bonne fortune, tu étais sinon la fortune, du moins la renommée²⁶⁹ ». Enfin, n'oublions pas le rôle joué par les réimprimeurs dans la diffusion des ouvrages censurés en France, tant sous la Restauration et la Monarchie de Juillet qu'au début du régime impérial. Cette position explique le soutien dont ils bénéficiaient de la part de certains auteurs et de nombreux hommes politiques libéraux. La contrefaçon a aussi exercé un impact économique et culturel important en Belgique. Son existence a permis à Bruxelles de se doter d'une industrie typographique florissante, employant de nombreux ouvriers et entraînant dans son sillage de nombreuses industries annexes. L'imprimerie fut un secteur économique important, ce qui explique l'attention dont elle a été l'objet de la part des autorités pendant la majeure partie de l'histoire de la réimpression. Cette dernière a aussi permis à la Belgique – fait rarissime dans son histoire – d'avoir une balance commerciale positive dans le domaine du livre. Car même si les Français exportent beaucoup de livres dans notre pays, les contrefacteurs en produisent encore plus.

²⁶³. H. de Balzac, *Correspondance*. Paris, Calmann-Levy, 1965, t. 3, p.319.

²⁶⁴. H. Dopp, op. cit., p. 136.

²⁶⁵. M. Lyons, op. cit., pp. 76-104.

²⁶⁶. Ibid., p. 86.

²⁶⁷. Ibid., p. 88.

²⁶⁸. Ibid., p. 93.

²⁶⁹. Cité dans G. Clermont, op. cit., p. 3.

**Mise en vente de la brochure saisie à Paris,
par décision conseil des ministres.**

LE PAYS ET LE GOUVERNEMENT,

PAR F. LAMENNAIS.

Seule édition augmentée de la préface par l'auteur.
un vol. in-18. - Prix : 50 centimes.

Chez J. GÉRUZET, libraire-éditeur.
Longue rue de l'Écuyer, n. 2.
à côté du Passage du Théâtre.

Les demandes faites par MM. les libraires leur
seront expédiées contre remboursement.

(1840)

Une publicité de 1840 utilisant la censure comme accroche²⁷⁰

La production de livres à très bas prix eut bien sûr une influence favorable sur le niveau d'éducation de la Belgique. Le but initial de Guillaume I^{er}, en encourageant les contrefacteurs, fut d'abaisser le coût de l'instruction dans les Provinces Méridionales. Les ouvrages de droit et médecine, si dispendieux, sont répandus largement. Enfin, les détracteurs les plus acharnés de la réimpression n'ont pu nier l'influence très favorable qu'elle eut sur le goût de la lecture dans nos régions. Eugène Robin décrit parfaitement ce phénomène : « On ne loue pas de livres en Belgique, un cabinet de lecture n'y saurait subsister : il n'est pas un étudiant à l'université, par exemple, qui ne possède une collection d'ouvrages dont le prix serait inabordable pour lui en France ; chacun achète le volume dont il a besoin, et l'on en achète partout, en voyage, aux stations des chemins de fer, où on les crie avec les journaux ; on les prend sans choix, pour remplir le vide de deux ou trois heures d'inaction²⁷¹ ».

Ces effets positifs furent cependant méconnus à l'époque car, selon de nombreux commentateurs, elle empêchait l'éclosion d'une « littérature nationale belge ». Si l'on doit admettre que la contrefaçon ne fit rien pour favoriser cette éclosion, nous pensons qu'il est abusif de prétendre qu'elle en était la seule cause.

La question de la moralité a été également souvent mise au cœur de l'étude de la contrefaçon. Moralité dans le choix des ouvrages contrefaits, moralité de l'activité des contrefacteurs. En fait, c'est ce concept et la vision de cette industrie par ses contemporains qui vont décider de la fin de la réimpression. Les accusations d'immoralité lancées par les ennemis de la contrefaçon sont l'une des causes importantes de sa fin. Les catholiques belges voulurent d'abord faire de la réimpression un outil de propagation de la religion et de la morale. Voyant l'échec piteux de la Société Nationale pour la Propagation des Bons Livres alors que le succès des contrefacteurs généralistes est éclatant, l'hostilité du monde catholique est de plus en plus insistante. Ses journaux, ses représentants politiques lancent une campagne contre la reproduction. Le thème des « mauvaises lectures » alimente inlassablement les prêches²⁷². Le summum est atteint avec la publication des *Mystères de Paris*. Le thème de ces attaques est simple et il aura la vie dure : les romans que les contrefacteurs répandent partout pervertissent les masses²⁷³. L'idée est tellement répandue dans une certaine opinion que Flaubert la relèvera dans son célèbre sottisier. Certains accuseront même les romans d'être la cause : « de tant d'adultères scandaleux, tant de femmes éhontées, tant d'hommes avides et ambitieux ». Ces accusations d'immoralité, ajoutées aux accusations d'étranglement de la littérature nationale, accroîtront l'hostilité d'une partie de l'opinion publique aux contrefacteurs. L'immoralité de la contrefaçon, identifiée à un vol, est un autre grand thème qui revient dans de nombreuses études du sujet. Herman Dopp lui-même insiste à plusieurs reprises sur la malhonnêteté du principe. Nous pensons que poser un jugement moral sur cette activité est déplacé pour ceux qui étudient actuellement le phénomène de la réimpression, même si cette question est fondamentale pour comprendre la suppression de la contrefaçon dans les années 1850.

L'activité des contrefacteurs est liée à l'imprimerie depuis son invention au XV^e siècle. Cette pratique est jugée normale par à peu près tout le monde jusqu'aux alentours de 1830 : la propriété

²⁷⁰. J. Dubreucq, *Bruxelles, une histoire capitale*. Bruxelles, Chez l'auteur, 1998, t. V, p. 193.

²⁷¹. E. Robin, op. cit., p. 26.

²⁷². Ibid., p. 32.

²⁷³. G. Flaubert, *Dictionnaire des idées reçues*. Lausanne, Rencontre, 1965, p. 442.

d'une idée ou d'un texte par son auteur n'est pas reconnue en dehors de son pays. La contrefaçon est donc parfaitement légale à l'extérieur de ses frontières. Elle est même jugée morale car elle ne lèse que des écrivains, qui possèdent souvent une fortune personnelle ou sont pensionnés par les souverains, et des imprimeurs dont les productions sont des objets de luxe. Au milieu du XIX^e siècle, la situation a changé. Le livre est passé, en partie grâce à la contrefaçon, du statut d'objet d'art ou d'artisanat, réservé à des privilégiés, au statut d'objet industriel destiné à un plus vaste public²⁷⁴. Les classes sociales dont sont issus les écrivains se sont élargies. Désormais, les auteurs vivent de leur plume et ont besoin de rentrées financières pour pouvoir continuer à écrire. Il devient donc normal de respecter le fruit de leur travail et de le protéger comme n'importe quel autre produit industriel.

Nous pensons que la fin de la contrefaçon à Bruxelles n'est pas due à la mort économique des entreprises de réimpression, qui aurait été confirmée et sanctionnée par la Convention littéraire de 1852. Nous pensons plutôt que sa mort est devenue indispensable à cause d'un profond changement des mentalités qui s'opère peu à peu partout en Europe en faveur de la propriété intellectuelle. Les entreprises bruxelloises de contrefaçon auraient encore été économiquement viables pendant quelques années, mais elles auraient perdu irrémédiablement tous leurs marchés à l'extérieur du pays parce que la réimpression devenait progressivement inacceptable. En fait, la suppression de la contrefaçon, même si elle fut relativement mal négociée par le gouvernement, eut lieu au bon moment. Les entreprises purent se repositionner quand leurs installations techniques étaient encore performantes et au moment où la sévérité du régime impérial poussait les anciens « exploités » à se faire éditer ailleurs qu'en France.

²⁷⁴. R. Brun, *Le Livre français*. Paris, PUF, 1969.